



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6265^e séance

Mercredi 27 janvier 2010, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Okuda
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Lukwiya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-22065 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Arabie saoudite, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, de la Malaisie, du Maroc, du Nicaragua, de la Norvège, d'Oman, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Tunisie et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 janvier 2010, qui sera publiée sous la cote S/2010/44 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 27 janvier 2010 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano, chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Paul Badji, une lettre datée du 22 janvier 2010 dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 janvier 2010 dans laquelle il demande que l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter

M. Yahya Mahmassani, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je tiens à saluer la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Oscar Fernandez-Taranco. Je lui donne maintenant la parole.

M. Fernandez-Taranco (parle en anglais) : Il est extrêmement inquiétant de voir que les efforts déployés pour permettre la reprise des négociations israélo-palestiniennes restent dans l'impasse, dans un climat de manque de confiance entre les parties, de contestation du mandat pour les négociations, de création constante de situations de fait sur le terrain, de tension à Jérusalem, d'évolution inégale dans le reste de la Cisjordanie et des conditions de vie insupportables à Gaza.

Une intense activité diplomatique se poursuit afin de permettre la reprise des négociations entre Israël et les Palestiniens; elle s'est notamment manifestée par la récente visite dans la région de l'Envoyé des États-Unis, George Mitchell. Ces efforts continuent, et les parties ont indiqué qu'elles examinaient comment évoluait la situation sur le terrain, mais aucune percée n'a encore été réalisée.

Le Secrétaire général et son Envoyé parlementent activement avec les parties et les partenaires régionaux, et au sein du Quatuor, dans le but de contribuer au lancement d'un processus sérieux qui aboutisse à un résultat final concret. Le Secrétaire général a rencontré l'Envoyé des États-Unis, M. Mitchell le 6 janvier, et nous nous félicitons du dialogue auquel a procédé M. Mitchell avec les envoyés du Quatuor et d'autres partenaires européens les 12 et 13 janvier derniers. Nous notons également les efforts que déploie l'Égypte, qui a reçu les dirigeants israéliens et palestiniens ce mois-ci afin de s'entretenir avec eux. Le Coordonnateur spécial, Robert Serry, s'est récemment rendu au Caire et à Amman.

Nous estimons que le Quatuor peut et doit jouer pleinement son rôle en cette étape cruciale s'il veut surmonter les obstacles et voir reprendre un processus qui ait des chances de réussir. Les parties doivent également honorer leurs responsabilités. Bien qu'il ait pris certaines mesures, Israël peut et doit faire beaucoup plus pour établir la confiance, en s'acquittant de ses obligations sur le terrain et en faisant montre d'une volonté sincère de négocier et de régler toutes les questions fondamentales, y compris celle de Jérusalem, dans des délais clairement définis. Si nous ne sous-estimons pas les difficultés et les préoccupations en jeu, les Palestiniens doivent néanmoins continuer à s'engager sérieusement, comme ils sont en train de le faire, dans les efforts visant à relancer les négociations.

En dépit de l'impasse politique, l'Autorité palestinienne poursuit ses efforts en vue de faire avancer son programme d'édification de l'État. Au cours de la période considérée, l'Autorité palestinienne a célébré l'achèvement du millième petit projet entrepris depuis 2008 en faveur des communautés mal desservies. Le 14 janvier, le Premier Ministre, M. Fayyad, a présenté les domaines d'intervention prioritaires du Gouvernement pour l'année 2010, à savoir, le renforcement des institutions, la mise en place d'infrastructures stratégiques et la prestation des services. Nous engageons instamment la communauté internationale à appuyer ce programme. Le coût total est évalué à 5,5 milliards de dollars dont 50 % seulement sont entièrement ou partiellement financés.

L'Autorité palestinienne est également confrontée à un déficit budgétaire chronique estimé à 1,2 milliard de dollars. Elle a donc besoin d'une aide budgétaire supplémentaire en 2010. L'Autorité palestinienne a demandé aux donateurs qui ont annoncé leurs contributions aux conférences de donateurs de Paris et de Charm el-Cheikh de fournir cette assistance rapidement et de prendre des mesures pour assurer la prévisibilité du financement.

L'Autorité palestinienne continue également de faire des progrès pour ce qui est du maintien de l'ordre et de la lutte contre le terrorisme potentiel, conformément à la Feuille de route. Au début du mois de janvier, 400 membres du personnel de sécurité palestinien nouvellement formés ont été déployés à Hébron. Il y a eu également des progrès ces derniers mois en ce qui concerne les droits de l'homme dans les prisons de l'Autorité palestinienne.

Nous notons avec satisfaction les nouvelles mesures prises par Israël pour faciliter l'activité économique en Cisjordanie. Le 4 janvier, les heures d'ouverture du point de passage de marchandises de Tarkumiya, entre le sud de la Cisjordanie et Israël, ont été rallongées afin d'améliorer l'accès de ces biens. Le 15 janvier, un tronçon d'une route qui relie, au sud-ouest d'Hébron, deux grandes artères et permet l'accès indispensable de certains villages à des centres de service a été rouvert à la circulation des véhicules palestiniens pour la première fois depuis 2001.

Nous engageons vivement Israël à prendre davantage de mesures conséquentes en vue de favoriser le développement palestinien en Cisjordanie, en assouplissant encore, notamment, les bouclages – qui constituent 569 obstacles à la circulation – en facilitant les améliorations dans la zone C et en s'abstenant de démolir des foyers palestiniens. Au cours de la période considérée, les démolitions ont laissé sans logement plus de 100 Palestiniens, dont 34 enfants.

Je voudrais réitérer la préoccupation du Secrétaire général à propos de la situation à Jérusalem-Est. Le Secrétaire général demande aux autorités israéliennes de mettre fin aux activités telles que la construction et l'extension de colonies de peuplement, la démolition de maisons, la fermeture d'institutions et la révocation des droits de résidence.

Comme c'est le cas depuis près d'une décennie et contrairement à ce qui est indiqué dans la Feuille de route, les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est, dont la Maison de l'Orient et la Chambre de commerce, sont restées fermées. Des manifestations, d'Israéliens comme de Palestiniens, contre les actions menées par Israël à Sheikh Jarrah, où plusieurs familles ont été expulsées et où la même menace pèse sur 25 autres, continuent de se produire pratiquement toutes les semaines. Dix-sept manifestants arrêtés le 15 janvier ont été relâchés le lendemain après qu'un tribunal israélien a décidé que leur arrestation était illégale, mais 20 autres ont été détenus le 22 janvier. Des préoccupations persistent également quant aux fouilles archéologiques menées par des colons, dont la percée de galeries, dans le quartier sensible de Silwan, qui jouxte la vieille ville. Selon certains rapports, ces activités auraient provoqué l'apparition de nouvelles crevasses sur des routes à la suite de fortes pluies.

Des déclarations d'intention continuent d'être officiellement faites en faveur de la construction de nouvelles colonies de peuplement à l'intérieur des

limites municipales de Jérusalem-Est occupé, déterminées par Israël, dans des zones où il existe des colonies de peuplement et dans des quartiers palestiniens. Ces annonces, faites le 28 décembre, concernent notamment 692 nouveaux logements dans trois colonies existantes; un nouveau projet, annoncé le 4 janvier, de logement de 24 familles de colons dans le quartier palestinien du Mont des oliviers, et un autre, annoncé le 6 janvier, qui consiste à créer 50 nouveaux logements pour colons dans le quartier palestinien de Shuafat. Nous exhortons le Gouvernement israélien à ne pas approuver ces plans. La communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est. Le statut de la ville reste un aspect du statut final qui doit faire l'objet de négociations, lesquelles doivent également permettre de trouver le moyen de faire de Jérusalem la capitale de deux États.

La politique de suspension temporaire et partielle de la construction de colonies de peuplement dans le reste de la Cisjordanie, annoncée en novembre par le Premier Ministre, M. Nétanyahou, est, dans une grande mesure, respectée. Des équipes d'inspecteurs israéliens se sont rendues dans les colonies de peuplement pour vérifier que les ordres d'interruption des travaux sont mis en œuvre. Toutefois, en raison des exemptions accordées et, dans certains cas, du fait que des travaux se poursuivent en violation de cette mesure, les activités de construction continuent dans plusieurs colonies de peuplement, selon les rapports dont nous disposons. Le 20 janvier, le Ministre de la défense, M. Barak, a accordé le statut d'université à un établissement d'enseignement supérieur de la grande colonie d'Ariel en Cisjordanie occupée, tandis que le 24 janvier, le Premier Ministre, M. Nétanyahou, plantait des arbres à Gush Etzion et à Ma'ale Adumim.

Les activités de peuplement menées dans l'ensemble du territoire occupé en 1967 sont illégales, et leur poursuite est contraire à la Feuille de route. Encore une fois, nous exhortons fermement Israël à s'acquitter intégralement de ses obligations, c'est-à-dire à geler toutes les activités de peuplement, y compris celles émanant de la croissance naturelle, et à démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001. Le 12 janvier, le Premier Ministre, M. Fayyad, a annoncé que l'Autorité palestinienne cherchait à appliquer un boycott des produits des colonies à l'intérieur des zones palestiniennes.

Des manifestants palestiniens, israéliens et étrangers continuent de protester dans les villages de Nil'in et Bil'in, où la barrière a été construite sur le

territoire palestinien occupé en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il y a également eu des heurts entre les manifestants et les forces de sécurité israéliennes.

Au cours de la période considérée, les opérations militaires d'Israël en Cisjordanie ont considérablement augmenté – 143 en tout – en réponse à de prétendues menaces à la sécurité. Trois Palestiniens ont été tués, 87 blessés et plus de 300 arrêtés. Douze de ces derniers étaient en possession d'explosifs. Au cours d'un incident grave, le 24 décembre, des Palestiniens armés ont tué un colon sur une route près de Naplouse. Dans le cadre d'une riposte condamnée avec force par l'Autorité palestinienne, les forces israéliennes sont entrées dans Naplouse le 26 décembre et ont abattu trois Palestiniens qui auraient été les auteurs de cet acte. Les forces de sécurité palestiniennes ont arrêté plusieurs individus dans le cadre de leur propre enquête sur le meurtre de ce colon.

Il y a eu en tout 107 incidents violents qui ont opposé colons et Palestiniens pendant la période considérée. Vingt-deux Palestiniens et 18 colons ont été blessés, en partie en raison de la politique dite du « coût pour coût » pour protester contre l'intention annoncée du Gouvernement israélien de freiner les implantations. À la suite de l'évacuation hier de l'avant-poste de Givat Menachem, des colons ont attaqué des Palestiniens et leurs propriétés du village voisin de Bitilu. Nous notons que la police israélienne a détenu un certain nombre de colons soupçonnés d'avoir participé à l'incendie criminel de la mosquée de Yassouf, qui avait été mentionné lors du dernier exposé. Il faut cependant faire plus pour imposer l'état de droit aux colons violents.

S'agissant de Gaza, comme il l'a dit à l'occasion du premier anniversaire de l'opération « Plomb durci » le 27 décembre, le Secrétaire général reste extrêmement préoccupé par le fait que ni les problèmes qui ont mené au conflit ni la question de ses conséquences inquiétantes n'ont été réglés. Cela a créé une situation intenable et un sentiment de désespoir pour la population civile de Gaza, dont plus de la moitié a moins de 18 ans.

Le Hamas a maintenu son contrôle de fait sur Gaza, renforçant le contrôle de la sécurité et faisant avancer son programme social et institutionnel. Nous déplorons son refus de signer la proposition de réconciliation égyptienne, qui avait été acceptée à la fin de l'année dernière à l'issue de débats prolongés

par des factions de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et nous exhortons le Hamas à revoir sa position.

Nous continuons d'appuyer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime, et exprimons l'espoir que des élections justes et libres puissent se tenir aussi rapidement que possible sur tout le territoire palestinien. Dans l'intervalle, étant donné que la date butoir du 25 janvier 2010 qui aurait dû marquer le renouvellement des postes des élus par le biais d'élections est dépassée, la présidence et la législature ont été prolongées par une décision de l'OLP jusqu'à ce que des élections puissent avoir lieu, même si le Parlement n'est pas en mesure de se réunir du fait des divisions internes.

Les efforts pour obtenir la libération du prisonnier israélien Gilad Shalit en échange de celle des 9 000 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes n'ont à ce jour pas abouti.

Nous avons constaté une augmentation notable de la quantité de projectiles tirés de Gaza par des groupes de militants au cours de la première partie de la période à l'examen. Plus de 70 projectiles de différents calibres ont été tirés, dont 19 ont atteint Israël. Vingt incursions israéliennes et 11 frappes aériennes dirigées contre des cibles situées dans la bande de Gaza ont causé la mort de 11 Palestiniens, y compris 6 civils, et fait 6 blessés. Cette flambée de violence est inquiétante et met en lumière la précarité de la situation actuelle. Nous continuons toutefois de penser, comme nous le disent nos contacts, que des groupes importants souhaitent préserver le calme. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à respecter le droit international humanitaire.

Les informations faisant état de contrebande d'armes continuent de nous préoccuper. Les efforts déployés par l'Égypte pour lutter contre la contrebande se poursuivent, grâce notamment à l'utilisation de capteurs permettant de détecter les tunnels et à l'insertion de plaques de métal dans certaines parties du sol le long de la frontière. Les marchandises passées en contrebande par les tunnels maintiennent et faussent à la fois l'économie de Gaza. Il faut ouvrir d'urgence tous les points de passage vers Gaza, comme cela est prévu dans l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Le 6 janvier, alors que des Palestiniens de Rafah, dans la bande de Gaza, manifestaient pour qu'un

convoi d'aide humanitaire puisse entrer à Gaza, un soldat égyptien a été tué par balle du côté égyptien de la frontière de Gaza. Au moins 13 Palestiniens ont ensuite été blessés sur le côté gazaouite de la frontière. Les autorités égyptiennes ont demandé au Hamas de s'assurer que ceux qui sont impliqués dans cette tuerie seront traduits en justice.

Nous réitérons notre appel pour que le blocus de Gaza prenne fin. Pendant la période à l'examen, 534 camions en moyenne sont entrés chaque semaine dans la bande de Gaza pour y décharger leurs importations, soit une diminution de 10 % par rapport à la dernière période à l'examen, même s'il est encourageant de constater que les marchandises importées ont été un peu plus variées en décembre, avec notamment des bougies, des balais, des lunettes et des couvertures. La quantité de gaz domestique fournie à Gaza a augmenté de 13 %, mais il y a toujours pénurie. L'appel lancé par l'ONU pour que Gaza puisse se préparer à l'hiver a également reçu une réponse limitée. Depuis le 29 décembre notamment et suite à un appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement israélien, 57 camions chargés de verre sont entrés dans la bande de Gaza, sur un total de 100 camions dont Israël a autorisé le passage. Cela a permis à davantage de familles de réparer certains des dégâts les plus légers causés pendant l'opération « Plomb durci ». Israël a en outre permis l'exportation de 41 camions transportant 2 millions d'œillettes et plus de 40 tonnes de fraises pendant la période à l'examen, 300 tonnes de fraises environ devant être exportées d'ici à la fin de la saison.

La centrale électrique de Gaza fait face à des pénuries de combustible, principalement du fait de l'insuffisance de ressources financières, et des efforts se poursuivent pour régler cette importante question afin d'empêcher la fermeture de la centrale, qui aurait d'inquiétantes conséquences humanitaires. Il est également crucial que l'entrée du matériel permettant de réparer l'infrastructure électrique soit facilitée par Israël, ainsi que l'acheminement de quantités suffisantes de combustible.

En raison des préoccupations suscitées par les tunnels et les risques d'attaque, les autorités israéliennes ont annoncé le 1^{er} janvier que le point de passage de Nahal Oz, utilisé pour le transfert de combustible d'Israël à Gaza, ne serait plus opérationnel. La majorité du combustible importé empruntera maintenant le point de passage de bien plus faible capacité de Kerem Shalom. À l'exception de la

bande transporteuse de Karni utilisée pour l'importation du grain, nous jugeons très inquiétant que Kerem Shalom soit désormais le seul point de passage opérationnel permettant les importations et exportations de marchandises en direction et en provenance de Gaza.

La proposition de l'ONU d'achever les projets interrompus de construction de logements, d'écoles et de centres de santé n'a toujours pas reçu de réponse satisfaisante de la part d'Israël. C'est extrêmement décevant, et le Secrétaire général a l'intention de relancer cette question. Nous prenons note avec préoccupation des restrictions qui semblent empêcher les visiteurs internationaux de haut rang d'entrer à Gaza.

Vers la fin de 2009, on a observé une multiplication des obstacles à l'intérieur de Gaza car le Hamas demandait des informations aux organisations humanitaires, ce qui a causé plusieurs incidents entraînant la confiscation des fournitures humanitaires ou des entraves à leur acheminement. Ces fournitures ont été rendues après que l'ONU est intervenue, et les opérations ont repris. Nous continuerons d'insister pour que les opérations internationales d'aide humanitaire à Gaza ne soient pas entravées.

Le 15 janvier, un arrangement a été conclu par lequel le Gouvernement israélien versait un montant de 10,5 millions de dollars à l'ONU à titre d'indemnité pour les pertes subies dans les neuf incidents ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission d'enquête de Gaza. Compte tenu de ce paiement, l'ONU a reconnu qu'il était mis fin de manière satisfaisante aux questions financières liées à ces incidents. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le Secrétaire général a écrit au Président du Conseil pour l'informer de cet arrangement. Nous espérons qu'Israël autorisera l'entrée à Gaza de suffisamment de matériel pour permettre la reconstruction des bâtiments et installations de l'ONU endommagés, maintenant que des fonds sont disponibles.

Nous continuons d'appuyer tous les efforts visant à la reprise des négociations israélo-syriennes, et à une paix régionale globale. L'envoyé des États-Unis Mitchell s'est rendu au Liban et en Syrie les 19 et 20 janvier au cours de consultations sur une paix régionale globale et a rencontré les dirigeants des deux pays. Sur le terrain, la situation dans le Golan syrien occupé demeure stable, bien que les activités d'implantation de colonies se poursuivent.

Les progrès réalisés dans les relations libano-syriennes ont été mis en lumière par la première visite du Premier Ministre libanais, M. Hariri, le 19 décembre 2009 à Damas, où il a rencontré le Président syrien Bashar Al-Assad pour tenir des entretiens approfondis. Le Premier Ministre a également visité la Turquie, la Jordanie, les Émirats arabes unis, l'Égypte et la France pendant la période à l'examen. Le Président Sleiman a eu un entretien avec le Président français Sarkozy à Paris le 30 décembre.

Sur le front sécuritaire, une explosion a eu lieu le soir du 26 décembre 2009 dans un bâtiment utilisé par le Hamas à Dahiye, dans la banlieue sud de Beyrouth. Cette explosion a causé la mort de deux membres du Hamas et blessé trois autres. L'enquête sur cet incident est en cours. Bien que lents, des progrès se poursuivent dans la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, qui a commencé le 25 novembre 2009.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) demeure calme mais précaire. Le 26 décembre, aux environs de Sarda, une patrouille de la FINUL a vu plusieurs hommes creuser un trou, puis y a trouvé 250 kilos d'explosifs. Les hommes se sont enfuis dès que la patrouille s'est approchée. Les violations aériennes israéliennes se sont poursuivies pendant la période à l'examen, avec une augmentation marquée au début de janvier.

Nous restons profondément préoccupés par l'impasse actuelle. Si nous n'avancons pas de manière déterminée vers un accord sur le statut final, nous risquons un retour en arrière, avec toutes les implications profondes et négatives qui risquent de se produire. Nous continuons d'exhorter les parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route, à renforcer la confiance et à reprendre les négociations sur toutes les questions du statut final pour les faire aboutir à la solution de deux États, et nous estimons que le Quatuor doit jouer pleinement son rôle d'appui au processus. Nous continuons de nous attacher à mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 ainsi qu'au conflit, et ce à travers la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et une paix régionale globale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux accords préalablement conclus, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à un maximum de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée dans la salle.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de sa présence parmi nous ce matin. Monsieur le Président, au nom de la Palestine, je vous félicite chaleureusement, ainsi que votre pays ami, la Chine, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de la sagesse avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois. Nous remercions également le Burkina Faso de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil en décembre.

À cette occasion, j'adresse aussi les plus sincères félicitations de la Palestine aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, les pays frères et amis que sont le Liban, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Gabon et le Nigéria. Nous exprimons notre totale confiance en leur attachement à la Charte, au droit international et aux résolutions du Conseil et nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs fonctions au Conseil durant les deux prochaines années. Je tiens de la même manière à exprimer les vifs remerciements de la Palestine à ceux des autres membres du Conseil dont le mandat est venu à expiration en décembre, les pays amis et frères que sont la Libye, le Burkina Faso, le Costa Rica, la Croatie et le Viet Nam. Ils se sont acquittés de leurs tâches avec un dévouement et une compétence exemplaires et un attachement sans faille à chercher la paix et la sécurité, notamment s'agissant de leurs efforts de règlement de la question palestinienne au Conseil.

Avant de poursuivre, je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé sur les faits nouveaux et sur la situation sur le terrain, qui demeure hélas critique en raison de l'aggravation des conditions humanitaires et du gel prolongé du processus de paix.

Le Gouvernement palestinien a proclamé ce jour, le 27 janvier, journée de solidarité avec nos prisonniers, et à partir de cette salle, je voudrais

effectivement saluer les milliers de nos héros prisonniers détenus dans les prisons israéliennes. Nous espérons que le jour de leur libération n'est pas éloigné.

Le peuple palestinien a une fois de plus commencé une autre année en étant confronté à de formidables défis et épreuves. La situation qui prévaut sur l'ensemble des fronts est critique à cause des violations permanentes par Israël du droit international dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. L'impunité dont jouit Israël et l'intransigeance dont il fait preuve ont approfondi la détresse des populations et contrarié les actions entreprises au cours de l'année dernière dans l'intention de relancer le processus de paix. La situation dans la bande de Gaza demeure sérieuse, et la situation précaire dans Jérusalem-Est occupé menace d'aviver les tensions et de déstabiliser la situation fragile dans le territoire et dans l'ensemble de la région.

Nous continuons d'être les témoins de souffrances humaines insoutenables dans la bande de Gaza. Après plus d'une année, la population est encore sous le choc de l'agression militaire israélienne de l'hiver dernier et des crimes atroces, notamment des crimes de guerre, perpétrés par la Puissance occupante lors de cette agression. L'actuel blocus illégal de Gaza par Israël n'a fait qu'intensifier les effets négatifs des pertes et destructions massives sur les populations, qui ont été empêchées d'assurer leur relèvement du fait des obstacles posés délibérément par Israël aux efforts de reconstruction. La situation humanitaire, socioéconomique et psychologique de la population civile palestinienne, particulièrement celle des enfants, des infirmes et des personnes âgées, reste extrêmement difficile et constitue une source de grande préoccupation.

Le fait que cette situation injuste et absurde perdure confirme au-delà de tout doute raisonnable que ce blocus n'a pour objectif que d'infliger un châtiment collectif et de débiliter les populations, jeunes et vieux ensemble. Ce désastre causé par l'homme a appauvri la population, avec la misère et une dépendance quasi totale de l'aide touchant plus de 75 % de la population. Il a conduit à l'effondrement presque complet de l'infrastructure civile, notamment le délabrement rapide des systèmes de santé, hydraulique et d'assainissement; il a mis en difficulté tous les secteurs socioéconomiques et semé les germes d'une détresse et d'un désespoir profonds, avec des conséquences de

vaste portée pour le peuple palestinien, aujourd'hui et dans l'avenir.

Comment la conscience du monde peut-elle supporter de continuer d'être témoin de l'étranglement de tout un peuple et des privations qui lui sont imposées? Qu'est-ce qui peut justifier le fait que des familles soient délibérément contraintes de vivre dans les ruines et le désastre? Comment la communauté internationale peut-elle accepter que se poursuive l'obstruction imposée à la grande quantité d'aide promise si généreusement au peuple palestinien pour l'aider à se relever, à reconstruire, à rétablir ses communautés et à redonner à son existence une certaine dignité humaine?

Ce sont là des questions que nous posons au Conseil aujourd'hui et que nous continuerons de poser tout en persistant à chercher la responsabilisation et la justice, notamment les suites à donner au rapport Goldstone (A/HRC/12/48), pour les crimes de guerre commis contre notre peuple. Notre humanité et notre instinct humanitaire communs – étalés si fièrement et de façon si éclatante lorsque les membres de la communauté internationale se lèvent ensemble, avec célérité et compassion, pour aider ceux qu'ont frappés la catastrophe, la tragédie et les violations des droits de l'homme partout dans le monde – exigent que nous ne restions pas silencieux face à une situation déplorable et immorale.

Plus d'une année après l'agression israélienne contre Gaza, et près de trois ans depuis que le blocus a été imposé, le peuple palestinien et ses dirigeants une fois de plus demandent – en appellent – à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour casser le blocus et obliger Israël à ouvrir immédiatement les points de passage de Gaza à la circulation normale et durable des personnes et des biens. Cela est essentiel à la reconstruction de Gaza et pour que le relèvement économique et social puisse enfin commencer, notamment la mise en œuvre de la proposition du Secrétaire général de relancer la reconstruction grâce à des projets d'infrastructure civile des Nations Unies, qu'Israël continue honteusement de rejeter. Nous réaffirmons à cet égard que le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève et les résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 1860 (2009), doivent être respectées.

Simultanément, en Cisjordanie, le peuple palestinien continue d'être témoin et victime de

confiscations illégales et de la colonisation de terres par Israël, notamment dans et autour de Jérusalem-Est occupée, cœur du territoire palestinien. Les colonies israéliennes et la construction du mur, la confiscation de terres palestiniennes, la destruction d'habitations et les provocations contre les sites sacrés, la terreur exercée par les colons et l'illégalité des mesures pratiquées contre les civils palestiniens et leurs biens, souvent après encouragement d'officiels et de chefs religieux, y compris la profanation de mosquées et cimetières, ainsi que les obstacles à la liberté de circulation, se poursuivent sans répit.

Des déclarations officielles israéliennes concernant la construction de nouvelles colonies de peuplement sont régulièrement faites, faisant fi des appels internationaux répétés adressés à Israël pour qu'il cesse toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé et se conforme au droit international, aux résolutions de l'ONU et à ses obligations en vertu de la Feuille de route.

Jérusalem-Est reste la cible d'une politique israélienne agressive et illégale, visant à modifier sa composition démographique, son statut ainsi que son identité et son caractère palestiniens spécifiques, et à couper la ville du reste du territoire. Outre la construction de colonies et le transfert de toujours plus de colons vers Jérusalem-Est, ce programme illégal se poursuit par des expulsions ou des déplacements forcés de la population palestinienne autochtone, en procédant à la démolition de maisons, à des expulsions, et en abrogeant les droits de résidence de milliers d'habitants palestiniens de la cité. Rien qu'en 2008, Israël a abrogé les droits de résidence à Jérusalem de presque 5 000 Palestiniens, leur interdisant de vivre dans la ville qui est pourtant le lieu de naissance de milliers d'entre eux. Le fait que ce nombre d'annulations soit le plus élevé en une seule année depuis le début de l'occupation, période pendant laquelle Israël a abrogé les droits de résidence de près de 9 000 Palestiniens au total, reflète les mauvaises intentions d'Israël en ce qui concerne Jérusalem-Est.

Manifestement, alors que le consensus international concernant la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et concernant la nécessité de régler la question de Jérusalem, qui sera la future capitale des deux États, continue de se consolider, Israël intensifie de manière flagrante et arrogante ses efforts pour y installer artificiellement une écrasante majorité juive, et ainsi entreprendre son annexion de facto de la ville. Toutes ces actions

illégales, entreprises sous divers prétextes arbitraires et creux, sont extrêmement explosives, menaçant la stabilité locale et régionale et alimentant les sensibilités religieuses, sabotent la reprise des négociations et mettent en péril la solution des deux États.

Ce qui se passe affecte indubitablement la viabilité et les perspectives de réalisation véritable de cette solution des deux États pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et, partant, du conflit israélo-arabe dans sa totalité. Tout cela est véritablement mis en péril par les actions israéliennes qui sapent la viabilité et la contiguïté du territoire palestinien; la viabilité, la cohésion et le développement de la société palestinienne; la viabilité et le relèvement de l'économie palestinienne; la viabilité, la crédibilité du processus de paix et l'appui reçu; enfin, la viabilité et la primauté du droit international et de notre système international.

Nous avons, à maintes reprises, appelé l'attention de la communauté internationale sur la grave situation qui prévaut dans Jérusalem-Est occupé et dans le reste du territoire palestinien occupé, et avons plusieurs fois appelé à agir pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Dans de nombreuses résolutions, le Conseil a demandé la cessation totale des activités de peuplement israéliennes et le démantèlement des colonies, et a examiné directement les mesures israéliennes de colonisation à Jérusalem-Est, appelant à leur cessation immédiate et considérant les changements entraînés par ces actions comme illégaux. Ces résolutions sont, entre autres, les résolutions 252 (1968), 267 (1969), 298 (1971), 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980).

À cet égard, il convient de rappeler que la résolution 478 (1980), entre autres choses, affirme spécifiquement que l'adoption par Israël de la prétendue loi fondamentale sur Jérusalem constitue une violation du droit international, décide de ne pas reconnaître la « loi fondamentale » et les autres actions d'Israël qui cherchent à modifier le caractère et le statut de Jérusalem, et considère toutes les mesures et dispositions prises comme nulles et non avenues, appelant à leur annulation immédiate. L'annexion illégitime de facto par Israël de Jérusalem-Est n'est donc, à ce jour, toujours pas reconnue par la communauté internationale. Cependant, Israël continue d'enfreindre le droit en toute impunité et avec arrogance en poursuivant sa campagne de colonisation destructrice.

À ce propos, comme l'a récemment réaffirmé le Président Mahmoud Abbas, les dirigeants palestiniens maintiennent que les négociations de paix ne peuvent pas reprendre tant que les activités de peuplement israéliennes se poursuivent. L'appel à mettre un terme aux activités de colonisation n'est pas une condition préalable prétendument fabriquée par le camp palestinien. La position du Conseil de sécurité, du Quatuor, du droit international humanitaire et de l'ensemble de la communauté internationale sur cette question est très claire. C'est un crime de s'approprier un territoire par la force, de le coloniser et de déplacer ou d'expulser la population autochtone. Et il n'existe aucune justification rationnelle, quelle qu'elle soit, au fait d'autoriser ou d'accepter des activités continues d'implantation alors que nous essayons de négocier une issue à cette occupation prolongée et illégitime.

La réalité est qu'Israël est en train d'imposer condition sur condition, tout en continuant de créer des réalités illégales sur le terrain afin de modifier la situation en sa faveur et de préjuger unilatéralement du résultat des négociations sur les questions du statut final – qu'il s'agisse de Jérusalem, des colonies, des réfugiés, des frontières, de l'eau ou de la sécurité. Malheureusement, tout au long de ces années, Israël a exploité le processus de paix afin d'agrandir son entreprise coloniale.

D'autre part, nos requêtes sont totalement conformes au droit international, aux résolutions de l'ONU et à l'obligation formulée dans la Feuille de route de geler toutes les activités de peuplement, y compris la prétendue croissance naturelle. Elles sont fondamentales pour parvenir au règlement pacifique mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967; à la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité; et à une solution juste pour la question des réfugiés palestiniens, en conformité avec la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous rappelons également que les négociations doivent reprendre au point précis où elles se sont arrêtées. Le fait de prolonger les souffrances et les pertes de nos populations en reprenant les négociations depuis le début n'est ni acceptable, ni éthique. Nous savons tous quelle est la solution, et nous devrions avoir le courage de redoubler d'efforts, sur la base de paramètres justes et bien connus: les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid – y compris le principe de la « terre

contre paix » – l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

À cet égard, nous saluons et apprécions les efforts entrepris dans la région et par l'ensemble de la communauté internationale pour relancer le processus de paix et proposer une solution. Ceux-ci comprennent l'adoption par l'Union européenne, sous la présidence suédoise, des résolutions de son conseil sur le processus de paix au Moyen-Orient le 8 décembre 2009, ainsi que les efforts diplomatiques entrepris par le Gouvernement américain, en particulier ceux de l'Envoyé spécial du Président Obama, le sénateur Mitchell. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'il faut nous efforcer davantage d'atteindre nos objectifs communs le plus vite possible, certains que les avantages de la paix et de la sécurité dans notre région et au-delà seront immenses.

Il est à noter que, malgré la réalité amère et brutale qui résulte de l'occupation israélienne actuelle, notamment les mesures punitives révoltantes imposées à Gaza, la population palestinienne et ses dirigeants restent attachés à l'objectif de paix. Ils travaillent d'arrache-pied à réparer et reconstruire leurs institutions nationales et à consolider et développer leur société, tout en luttant pour la réalisation de leurs aspirations nationales légitimes à l'autodétermination et à la liberté dans leur patrie. Le plan du Premier Ministre Salam Fayyad, intitulé « Palestine : La fin de l'occupation et la création de l'État », se poursuit avec détermination et bénéficie du vaste appui de la communauté internationale, ce dont nous lui sommes reconnaissants.

Nous continuons d'insister sur le simple fait que la paix pour laquelle nous nous battons doit être fondée sur le droit international et être une paix équitable. Les actions israéliennes illégales, qui vont totalement à l'encontre de la réalisation de cette paix et qui ne font qu'alimenter le conflit, ne doivent plus être excusées, ni tolérées. Il en va de la sauvegarde et de la promotion d'une paix durable sur la base de la solution des deux États. C'est pourquoi, même si nous saluons et jugeons importantes les déclarations faites par l'ensemble de la communauté internationale pour dénoncer les activités de peuplement et autres mesures israéliennes illégales, l'évolution actuelle prouve largement que les déclarations, à elles seules, ne feront pas cesser la campagne de colonisation menée par Israël.

Des mesures concrètes sérieuses sont indispensables pour obliger une fois pour toutes Israël

à cesser sa colonisation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, à respecter ses obligations légales, notamment au regard de la quatrième Convention de Genève, et à s'engager véritablement à œuvrer à la poursuite de la paix. À cet égard, la question de Jérusalem et celle des colonies de peuplement sont des questions qui intéressent directement le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, car elles ont une incidence directe sur la possibilité d'instaurer ou non la paix dans notre région.

Il est grand temps que la communauté internationale relève ce défi et mobilise la volonté politique nécessaire pour faire respecter le droit international, la Charte et les résolutions de l'ONU, et pour exiger d'Israël qu'il les respecte, comme cela est exigé de tous les États Membres. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'adopter des mesures concrètes et collectives et il est impératif que le Conseil de sécurité assume véritablement ses responsabilités à cet égard. Ce n'est qu'ainsi que la situation sur le terrain pourra radicalement changer, et que seront mises en place les conditions capables de nous propulser vers une nouvelle phase qui mettra fin à ce conflit tragique et prolongé et ouvrira la voie à une ère de paix, de sécurité et de coexistence.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances du peuple et du Gouvernement israéliens au peuple et au Gouvernement haïtiens, ainsi qu'à la communauté des Nations Unies et à tous ceux qui ont perdu des membres de leur famille, des amis ou des collègues lors du tragique tremblement de terre survenu récemment dans ce pays. Israël est honoré d'avoir fourni son assistance aux efforts de secours internationaux, pleure les morts et compatit avec les victimes de cette catastrophe.

Nous sommes réunis ici pour débattre une nouvelle fois de la situation au Moyen-Orient, comme nous en avons régulièrement l'habitude. Même si le travail du Conseil demeure important, je voudrais néanmoins demander si nous examinons avec la même fréquence d'autres questions internationales tout aussi urgentes. Je voudrais demander si les courts exposés, comme celui – partial et malheureusement tendancieux – que nous venons d'entendre du Secrétariat, servent notre mission commune qui est

d'avancer sur la voie de la paix. Je voudrais demander si de telles séances peuvent vraiment promouvoir la paix.

Le Conseil devrait entendre plus en détail les deux parties au conflit. Toutes deux ont des droits mais aussi des obligations. L'histoire montre que rien ne remplace les négociations entre les parties. Telle était la voie choisie pour la paix dans notre région, la voie du Président égyptien, M. Sadate, et du Premier Ministre israélien, M. Begin, et celle de M. Rabin et du Roi Hussein. À l'époque, la paix était le résultat de négociations directes entre les parties et non de séances du Conseil, tout important qu'il soit.

La seule façon de parvenir à la paix est que nous, Israéliens et Palestiniens, entamions des négociations bilatérales sérieuses et honnêtes pour régler les questions qui nous divisent. Je voudrais répéter ici un message que mon gouvernement a formulé à maintes reprises : Israël est prêt à entamer immédiatement des négociations de paix directes.

À cette fin, Israël a institué une politique de retenue sans précédent dans les colonies de peuplement de Cisjordanie. Cette mesure est la dernière démonstration en date qu'Israël est prêt à prendre des décisions difficiles au nom de la paix. Nous devrions demander à l'Observateur de la Palestine pourquoi l'Autorité qu'il représente refuse d'accepter la main tendue pour négocier une paix historique.

L'année dernière, compte tenu de l'amélioration de la sécurité dans toute la Cisjordanie, Israël a contribué à favoriser des progrès et une croissance économiques considérables. Dans ces circonstances sans précédent, Israël appelle les dirigeants de l'Autorité palestinienne à prendre conscience qu'une paix est possible et à revenir à la table des négociations. À cet égard, Israël se félicite des efforts inlassables déployés par l'Administration américaine et son Envoyé spécial, le sénateur George Mitchell, pour encourager la reprise des négociations de paix.

Dans une région où les menaces sont nombreuses, la communauté internationale doit relever les défis véritables qui se posent à la paix et à la sécurité, à savoir la menace de l'extrémisme, le risque de prolifération nucléaire et le fléau de la contrebande d'armes et du terrorisme.

Dans la bande de Gaza, le régime terroriste du Hamas détient toujours en otage le sergent-chef Gilad Shalit, en violation de ses droits les plus

fondamentaux. Le Hamas refuse de reconnaître les accords déjà conclus. Il refuse de rejeter la violence et il refuse de reconnaître Israël.

Il y a moins d'une semaine, le dirigeant du Hamas, Khaled Mashal, a fièrement annoncé que le Hamas « ne reconnaîtra jamais l'entité sioniste ». Le Hamas continue à faire entrer illégalement de grandes quantités d'armes à Gaza. Depuis le début du mois, 20 mortiers et roquettes ont été tirés depuis Gaza vers Israël, dont une roquette Katioucha qui a atterri au sud d'Ashkelon, une ville israélienne de plus de 100 000 habitants.

Face à cette haine, à cette contrebande et à ces attaques, où sont les voix qui s'inquiètent pour la paix? Ce silence est malheureusement monnaie courante lorsque des civils israéliens sont victimes d'attentats terroristes. Je voudrais donc indiquer clairement ici, comme je l'ai fait dans de nombreuses lettres de protestation que j'ai adressées au Secrétaire général et à ce Conseil, que tout tir depuis Gaza sur le territoire israélien donnera lieu à une riposte ferme et immédiate.

Au Liban, le 26 décembre 2009, près de Al-Khiyam, au sud du Litani et à seulement 1 kilomètre de la frontière israélo-libanaise, le monde a assisté à la découverte de près de 300 kilogrammes d'engins explosifs sophistiqués, enfouis à proximité d'infrastructures civiles. Cette découverte, qui s'ajoute aux explosions survenues à Tayr Fils et à Khirbat Salim en 2009, révèle une tendance dangereuse et montre que le Hezbollah reste actif dans le sud du Liban. Des violations aussi manifestes de la résolution 1701 (2006) du Conseil méritent une attention sérieuse et doivent être abordées dans les prochains rapports du Conseil.

Face à ces défis, Israël remercie par ma voix la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en particulier son commandant sortant, le général Graziano, pour le rôle positif qu'elle joue. Je souhaite beaucoup de succès au nouveau commandant, le général Asarta.

Le terrorisme dans notre région est alimenté par l'afflux des armes illicites. La contrebande d'armes, – à moins que je ne doive plutôt parler de transfert d'armes –, reflète un comportement menaçant de la part de deux États Membres en particulier, qui se servent de sbires terroristes pour semer la violence et faire couler le sang indéfiniment. Le fait que le Hezbollah continue de recevoir des armes à travers la frontière libano-syrienne constitue une violation

flagrante de l'embargo sur les armes et d'autres résolutions du Conseil de sécurité. Israël demande au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de rester activement saisis de ces questions dans les débats, les rapports et les documents de l'ONU, car les gouvernements qui alimentent le terrorisme dans notre région ne sont pas un problème uniquement pour Israël, ni uniquement pour le Moyen-Orient. Ils représentent un problème pour le monde entier.

Face à ces menaces mondiales, la communauté internationale a la responsabilité d'appuyer ceux qui agissent de manière responsable et d'isoler ceux qui ne le font pas. Nous, les gouvernements, ainsi que les autres forces, nous devons faire preuve d'audace et saisir l'occasion qui se présente à nous. C'est ainsi que nous défendrons les valeurs qui conduisent à la paix, à la justice et à la réconciliation.

Je voudrais terminer sur une note distincte, beaucoup plus solennelle. Aujourd'hui, nous célébrons le soixante-cinquième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. Aujourd'hui, nous honorons ceux qui ont lutté, ceux qui ont péri et ceux qui ont survécu à cette infamie sans équivalent qu'a été l'Holocauste et nous évoquons leur souvenir. Alors que la communauté internationale examine les enseignements tirés de cette tentative de destruction d'une nation tout entière, nous devons passer le flambeau du souvenir aux générations futures. Telle est notre responsabilité non seulement envers le passé, mais aussi envers l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé sur la situation dans la région. Il a dressé un bilan précis et équilibré de la situation actuelle au Moyen-Orient. Aujourd'hui comme hier, il convient d'accorder la plus grande attention à la question de la reprise des négociations israélo-palestiniennes, entravées depuis longtemps par toute une série d'obstacles.

Dès que le dialogue s'arrête, l'action diplomatique faiblit et d'autres facteurs, très préoccupants, prennent le dessus et conduisent souvent à des crises graves dans cette partie du monde. C'est pourquoi nous appelons à la relance des consultations entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien.

Toutefois, pour atteindre cet objectif, les parties doivent scrupuleusement honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route et, avant tout, les activités de peuplement d'Israël, y compris la croissance naturelle, doivent cesser dans les territoires palestiniens occupés. La question des colonies, même si elle n'est pas une condition préalable aux négociations dans le cadre de la Feuille de route, est devenue, suite à l'évolution objective de la situation, un obstacle réel à la conclusion d'un accord entre Israéliens et Palestiniens.

C'est pourquoi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la Russie et un grand nombre de nos partenaires, notamment au sein du Quatuor, ont fait part de leur vive préoccupation suite à la décision du Comité de planification et de construction de la municipalité de Jérusalem d'autoriser la construction de nouvelles colonies et installations dans la partie occupée de la ville. La situation est tout aussi alarmante dans la partie historique de Jérusalem, à proximité des lieux saints de trois grandes religions, où les colons modifient ouvertement la configuration de la ville, créant ainsi des tensions constantes. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures pouvant préjuger de l'issue de négociations futures sur le statut définitif du territoire occupé.

Une paix durable passe nécessairement par le règlement de la question de Gaza et la levée complète du blocus sur tout le périmètre de la bande. Des mesures similaires doivent être prises de toute urgence pour faire face à la crise humanitaire persistante dont souffrent les habitants de Gaza.

L'absence de progrès en ce qui concerne le problème des colonies et la suspension continue des négociations ne nous permettent malheureusement pas de fixer une date pour la tenue de la Conférence de Moscou sur le Moyen-Orient. En même temps, les parties concernées, nos partenaires membres du Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale ont directement souligné la nécessité d'organiser cette conférence. Nous continuons par conséquent de préparer cette conférence en coopération avec de nombreux partenaires. Nous estimons qu'il est important de s'accorder clairement sur les mesures requises pour que la communauté internationale puisse faire avancer le processus de paix. La Fédération de Russie propose d'organiser, en février à Moscou, une réunion du Quatuor au niveau ministériel pour examiner les moyens possibles de rétablir un dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Cette réunion sera

également une étape importante en vue de la tenue de la Conférence de Moscou.

Des efforts collectifs, y compris au sein du Quatuor, s'avèrent actuellement indispensables pour faire sortir le processus de paix régional de l'impasse dans laquelle il se trouve. Le manque d'unité au sein des sociétés palestinienne et israélienne sur les perspectives de règlement du conflit au Moyen-Orient entrave les efforts diplomatiques déployés par la communauté internationale à cette fin. L'unité entre Palestiniens demeure une priorité importante en vue de la signature d'un accord de réconciliation entre les principales factions palestiniennes, élaboré avec l'aide du Caire. Nous appuyons l'action de l'Égypte, qui joue un rôle décisif dans la résolution de ce problème.

La Fédération de Russie continue d'établir des contacts avec le Hamas et, dans ce cadre, s'efforce sans cesse de convaincre les dirigeants de ce mouvement d'écarter toute considération qui ne permettrait pas de répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Bien entendu, nous travaillons avec toutes les parties palestiniennes, car nous sommes convaincus que sans unité palestinienne s'appuyant sur le cadre proposé par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et sur l'Initiative de paix arabe, sous la direction de M. Mahmoud Abbas, Président légitime de l'Autorité palestinienne et chef de l'OLP, il sera très difficile d'obtenir un statut définitif pour les Palestiniens. M. Medvedev, Président de la Fédération de Russie, et le Président Abou Mazen se sont entretenus longuement de toutes les questions liées aux négociations entre Palestiniens et Israéliens lors d'une rencontre organisée à Sochi le 26 janvier.

Nous attachons une attention particulière à la mise en place d'une coopération bilatérale entre la Russie et la Palestine dans le cadre de projets économiques importants et dans les domaines culturel, humanitaire et éducatif. De nombreux Palestiniens poursuivent des études en Russie, financées par des bourses d'État. Les services de sécurité de l'Autorité palestinienne disposent d'effectifs formés à Moscou. Nous affirmons notre solidarité avec le peuple palestinien et soulignons leur aspiration à disposer de leur propre État. Nous n'épargnerons aucun effort pour contribuer, avec d'autres membres de la communauté internationale, à parvenir à un règlement au Moyen-Orient, en gardant bien entendu à l'esprit qu'une solution définitive doit être globale et intégrer les volets syrien et libanais.

S'agissant du Liban, nous nous félicitons de l'évolution actuellement positive de la situation à l'intérieur du pays, résultat d'un long dialogue entre toutes les parties libanaises en vue d'atteindre un consensus. Cette approche correspond à l'objectif d'un renforcement de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État libanais.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé objectif et réaliste de ce matin.

La paix au Moyen-Orient est un objectif prioritaire du Royaume-Uni, de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous voulons que les souffrances cessent des deux côtés, mais cet objectif est également essentiel car il trouve un écho dans le monde entier et symbolise souvent l'incapacité de la communauté internationale à agir, ce qui alimente le ressentiment, favorise la haine et encourage les extrémistes.

Plus d'un an après le conflit à Gaza, des négociations de paix sérieuses doivent reprendre le plus rapidement possible afin que la frustration constante laisse place à l'espoir. Nous continuons d'appuyer pleinement les efforts des autorités américaines, en particulier du sénateur George Mitchell, pour que les parties retournent à la table des négociations. Nous espérons que son action actuelle donnera bientôt des résultats. Les tensions récentes à l'intérieur et autour de Jérusalem nous rappellent les conséquences que peut avoir un échec. Nous exhortons toutes les parties à se garder de prendre des mesures unilatérales qui nuisent à des solutions à long terme acceptées par tous.

Le statu quo n'est pas une solution de rechange au progrès; il contribue au contraire à aggraver la situation et à accroître la violence. Les parties doivent admettre qu'une paix globale passe forcément par de véritables négociations et prendre toutes les mesures nécessaires pour entamer ces négociations. Les États-Unis ne sont pas et ne devraient pas être les seuls à mener cette mission. Les autres membres du Quatuor jouent également un rôle important. L'Union européenne est prête à contribuer à un règlement définitif, aussi bien sur le plan politique que par des mesures concrètes. Une participation arabe active, s'appuyant sur l'importante Initiative de paix arabe, peut s'avérer déterminante pour créer dans la région un climat propice à la paix.

Israéliens et Palestiniens doivent redoubler d'efforts, se garder de durcir leurs positions et éviter tout acte de provocation. Les paramètres de la paix sont bien connus : deux États, avec un État palestinien indépendant, démocratique, contigu et viable, à l'intérieur des frontières établies en 1967, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, avec Israël; Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement juste de la question des réfugiés. Un tel accord est le seul moyen durable de répondre aux aspirations nationales des deux peuples. Pour parvenir à une paix durable, il faut trouver un moyen de faire de Jérusalem la capitale des deux États.

En gardant cela à l'esprit et bien que nous prenions acte du moratoire récent sur l'implantation de certaines colonies en Cisjordanie, nous demeurons extrêmement préoccupés par les annonces faites le mois dernier par les autorités israéliennes, qui envisagent d'étendre les colonies à Jérusalem-Est. Ces colonies de peuplement sont illégales. Elles préjugent les négociations et pour ce qui est de la sécurité d'Israël, elles sont contreproductives et par conséquent, constituent un obstacle à la paix. Nous appelons Israël à cesser de créer de nouvelles situations de fait sur le terrain, qui ne font que compromettre la possibilité de parvenir à un accord de paix négocié.

Pour ce qui est des Palestiniens, un État qui fonctionne bien est un élément essentiel de tout règlement futur. Nous appuyons donc l'ambitieux plan biennal de développement des institutions de l'État palestinien et de préparation à la création d'un État. Le Royaume-Uni va continuer à appuyer énergiquement sur les plans politique et financier ces efforts qui permettent d'apporter de réels changements dans les rues des villes de Cisjordanie. Nous encourageons les autres à faire de même. Les perspectives de création d'un État sont sapées par les divisions au sein des responsables palestiniens, et pour cette raison, nous exhortons le Hamas à se rallier à l'Autorité palestinienne légitime.

La conjoncture est plutôt sombre à Gaza. Nous sommes toujours profondément préoccupés par la situation humanitaire qui y règne. Même s'il y a eu un léger assouplissement des restrictions concernant certains biens comme le verre, comme l'a signalé M. Fernandez-Taranco, les restrictions maintenues ont des effets délétères sur les conditions de vie des habitants de Gaza. Le Royaume-Uni fournit un appui concret pour alléger leurs souffrances sur le plan humanitaire, mais il ne pourra y avoir d'amélioration

véritable tant que des restrictions continueront d'être imposées sur l'importation vers Gaza de matériaux nécessaires à la reconstruction.

Aujourd'hui, nous avons appris ici qu'Israël n'a pas encore réagi de façon satisfaisante aux tentatives que fait l'Organisation des Nations Unies de lancer les propositions de reconstruction longtemps en souffrance. Nous exhortons Israël à lever les restrictions sur l'importation de l'aide humanitaire et des matériaux de construction, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité adoptée il y a plus d'un an. Agir autrement ne fait qu'augmenter le trafic par le biais des tunnels, permettre au Hamas de se financer, rendre plus difficile la tâche de détection et d'endiguement du trafic d'armes, provoquer davantage de colère et de ressentiment parmi les habitants de Gaza et en fin de compte, conduire à leur radicalisation. La conjonction de la radicalisation d'une population avec des conditions plus favorables à un afflux d'armes illégales ne peut que conduire inéluctablement à la violence. Nous estimons qu'il est dans l'intérêt d'Israël et de sa propre sécurité d'assouplir ces restrictions.

Cependant, le Hamas a une lourde responsabilité en ce qui concerne la situation des habitants innocents de Gaza. Le Hamas doit libérer Gilad Shalit immédiatement et renoncer une fois pour toutes à l'usage de la violence. Il doit notamment mettre fin aux tirs tous azimuts à la roquette qui s'intensifient, comme l'a dit le Sous-Secrétaire général, et mettent en danger la population du sud d'Israël, et supprimer également les voies par lesquelles ces roquettes sont obtenues.

Comme nous l'avons déjà déclaré, l'instauration de la paix au Moyen-Orient est une tâche difficile, mais à l'heure actuelle, nous avons une occasion à ne pas manquer de parvenir à cette paix. L'administration des États-Unis déploie des efforts actifs en vue d'un règlement. Il existe une large convergence de vues au niveau international sur les paramètres d'un règlement, et les deux dirigeants disent vouloir un règlement négocié. Nous comprenons les pressions politiques internes qui s'exercent sur les deux parties, et qui peuvent les entraîner à camper sur leurs positions et à entraver la reprise et l'aboutissement des négociations. Cependant, le contexte international favorable dans lequel nous nous trouvons actuellement ne durera pas éternellement, et il faut adopter la solution des deux États, sous peine de voir le conflit et les souffrances se poursuivre. Le moment est venu pour les dirigeants des deux parties de dépasser les considérations de politique

interne et de faire des choix, des sacrifices et des compromis difficiles, qui sont nécessaires pour conclure un accord de paix historique.

M. Araud (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco, de son exposé. Je remercie également la Représentante permanente de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine de leurs interventions.

Je commencerai par quelques mots sur le Liban. Nous nous réjouissons de la mise en place du nouveau Gouvernement libanais, qui s'est mis au travail dès la déclaration présidentielle adoptée en décembre dernier. La visite en France de M. Saad Hariri, Président du Conseil libanais, accompagné de plusieurs ministres a été l'occasion pour les autorités françaises de marquer leur soutien au renforcement de l'État libanais et de ses institutions, à la mise en œuvre des réformes dont le pays a besoin et à la poursuite de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Nous considérons que la visite de M. Saad Hariri en Syrie va aussi dans le bon sens. La normalisation des relations entre les deux pays constitue une chance pour la région et nous espérons qu'elle se poursuivra et ira à son terme. Je pense, notamment, à la démarcation des frontières entre les deux pays, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

La résolution 1701 (2006) doit être pleinement mise en œuvre. À cet égard, les contacts doivent se poursuivre entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités israéliennes sur la question de Ghajar. Nous considérons qu'un retrait contribuerait à l'apaisement des tensions dans le secteur.

Je passe maintenant au dossier israélo-palestinien, et je voudrais évoquer quatre points.

Premièrement, notre objectif est évidemment la relance urgente du processus de paix. Il n'y a pas d'alternative à la reprise des négociations en vue de la création d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. C'est également la position de l'Union européenne, comme l'indiquera le chef de la délégation de l'Union européenne dans son intervention, à laquelle la France s'associe.

La communauté internationale doit s'engager à accompagner les négociations entre les deux parties et à garantir les paramètres d'un accord final pour permettre aux deux parties de s'y réengager. Nous apportons notre soutien déterminé aux efforts menés par les États-Unis. L'Union européenne est prête à jouer pleinement son rôle et nous appelons les États arabes à s'y associer.

Deuxièmement, s'agissant de la nécessité d'évolutions sur le terrain, comme les intervenants précédents l'ont souligné, la colonisation reste un obstacle majeur sur le chemin d'un règlement. La décision du Gouvernement israélien de prononcer un moratoire de 10 mois sur les nouvelles constructions et la délivrance de nouveaux permis de construire en Cisjordanie est un pas dans la bonne direction, mais aucune paix ne sera possible sans un arrêt total des constructions dans les colonies, y compris à Jérusalem-Est. Elles sont illégales. Comme le Président de la République l'a rappelé, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers.

Dans ce contexte, s'agissant de Jérusalem, toute forme de provocation doit être évitée. Nous appelons notamment les autorités israéliennes à cesser les destructions de maisons et autres expulsions à Jérusalem-Est. Il ne pourra y avoir de paix excluant Jérusalem, qui a vocation, comme l'a dit le Président Sarkozy, dans son discours à la Knesset le 23 juin 2008, à devenir la capitale de deux États.

L'Autorité palestinienne, de son côté, doit poursuivre ses efforts pour le renforcement du secteur de la sécurité et pour la mise en place d'un État de droit. La poursuite de la lutte sans merci contre le terrorisme doit rester une priorité.

Troisièmement, au-delà des questions humanitaires qui continuent de nous préoccuper, oublier Gaza serait une erreur politique. Nous appelons à la mise en œuvre complète de la résolution 1860 (2009) avec, notamment, la levée immédiate du blocus qui frappe ce territoire en matière d'aide humanitaire, de biens commerciaux et de circulation des personnes, mais également l'arrêt de la contrebande d'armes vers Gaza. Nous regrettons que l'État d'Israël continue à ne pas permettre la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009).

Nous appelons aussi à la libération sans délai de Gilad Shalit, question qui est suivie avec la plus grande attention par la France.

S'agissant du rapport Goldstone (A/HRC/12/48), je rappelle la position constante de la France : le droit international humanitaire doit être respecté en tous lieux, en toutes circonstances et par toutes les parties à un conflit. Cela s'applique également à Gaza et dans le sud d'Israël. Je rappelle, à cet égard, l'importance que revêt la mise en place par les deux parties d'un processus d'enquête indépendant et conforme aux standards internationaux sur les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme lors de la crise à Gaza.

Quatrièmement et pour finir, la communauté internationale doit apporter un soutien fort à l'Autorité palestinienne et à M. Mahmoud Abbas afin de consolider les institutions du futur État palestinien. L'enjeu est aussi pour Israël d'accompagner de manière beaucoup plus déterminée ce mouvement. Des gestes ont été consentis sur le terrain mais ils demeurent insuffisants. Les Palestiniens doivent pouvoir percevoir que les évolutions sur le terrain tendent vers la fin de l'occupation, notamment en matière de liberté de mouvement et d'accès. À cet égard, l'appui financier à l'Autorité palestinienne est un élément crucial qui a des conséquences politiques.

Hier soir, le Ministre français des affaires étrangères a présidé une nouvelle réunion de suivi de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien qui s'était tenue à Paris le 17 décembre 2007. Cinq milliards et demi de dollars ont été versés à l'Autorité palestinienne après la Conférence de Paris. La France attache une importance particulière au suivi de ces engagements. M. Fayyad, le Premier Ministre palestinien, M^{me} Ashton, la Haute-Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité; M. Blair, Représentant spécial du Quatuor, ainsi que les Ministres des affaires étrangères de Norvège et d'Égypte participaient à la réunion d'hier à Paris. Le plan du Premier Ministre palestinien que nous soutenons a été largement évoqué à cette occasion : ce plan s'inscrit dans la perspective de la Conférence de Paris dont l'aboutissement sera l'établissement d'un État palestinien.

Je le répète, la relance urgente des négociations est notre objectif majeur. Cela concerne les Israéliens et les Palestiniens mais nous n'oublions pas les autres volets régionaux du processus de paix. Dans cette

perspective, nous travaillons aussi à créer les conditions d'une reprise des pourparlers entre la Syrie et Israël.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont un rôle majeur à jouer car la situation au Moyen-Orient nous concerne tous. La France est prête à prendre toute sa part dans cet effort. C'est dans ce sens que le Président Sarkozy a lancé l'idée d'un sommet pour la paix qui appuierait les efforts américains et accompagnerait la reprise des négociations de paix et qui serait préparé en concertation avec tous les acteurs concernés.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens moi aussi à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernández-Taranco, pour sa présentation fort utile.

Nous appuyons pleinement les efforts internationaux actuels visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient et y contribuons. De véritables négociations portant sur toutes les questions fondamentales et débouchant sur un règlement global devraient commencer sans plus tarder. Toutefois, force nous est malheureusement de constater que certaines questions font toujours obstacle. Nous devons éliminer les derniers obstacles à la paix et mettre l'accent sur des mesures de confiance.

À cet égard, nous souhaitons tout d'abord mettre l'accent sur la pratique actuelle de démolition de maisons palestiniennes, l'expulsion de familles palestiniennes et sur la révocation des droits de résidence des Palestiniens de Jérusalem, pratiques qui sont inacceptables et sapent la confiance entre les parties. L'année dernière, le nombre de résidents palestiniens de Jérusalem-Est qui ont été privés de leur droit de résidence a atteint un niveau sans précédent. En 2008, le nombre de Palestiniens dont la carte de résidence a été annulée était 21 fois plus élevé que la moyenne des 40 années précédentes. Ces chiffres sont frappants et donnent une idée claire de l'ampleur des pratiques actuelles.

La communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est. Les questions principales portent sur le statut de Jérusalem et devraient être réglées d'une façon qui permette à Jérusalem de devenir la capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Aujourd'hui, Jérusalem est le point de convergence de nombreuses religions qui la considèrent comme une ville sainte. Jérusalem est le symbole de notre patrimoine culturel

commun et nous unit autour des mêmes valeurs. Par conséquent, il est particulièrement important de préserver la composition démographique, le caractère et le statut de Jérusalem, ainsi que son tissu culturel et religieux. Tout acte unilatéral affectant le caractère de Jérusalem peut facilement avoir des répercussions beaucoup plus larges.

Nous demandons à Israël de mettre un terme à sa pratique des expulsions forcées et des démolitions de maisons imposée aux Palestiniens, de s'abstenir de toute provocation dans la ville et de préserver le statut de Jérusalem, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les activités de colonisation par Israël dans les territoires occupés sont une source de grave préoccupation et sont illégales au regard du droit international. Les résolutions 242 (1967), 446 (1979) et 452 (1979) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe exigent d'Israël qu'il se retire des territoires occupés depuis 1967. Il est difficile de voir comment on peut parvenir à un accord tant que les colonies continueront de s'agrandir. Israël doit donc aller au-delà des moratoires qui sont très limités dans le temps et du point de vue de leur portée et honorer pleinement ses engagements. Toutes les activités de colonisation, y compris la « croissance naturelle », doivent cesser d'une manière totale et permanente. Les avant-postes construits depuis 2001 doivent être démantelés. Sans cela, il sera impossible de nous déblayer le chemin vers une paix fondée sur la solution des deux États.

Un an après l'opération israélienne, plus de 1,4 million d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens sont toujours pris au piège dans la bande de Gaza. Leur vie quotidienne dans un espace si restreint est ponctuée par des coupures de courant, la rareté ou l'absence de l'eau courante et la dégradation des services de santé. Le chômage généralisé, la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire ne font qu'empirer petit à petit à cause de l'impact du blocus qui se poursuit. Le blocus empêche les exportations et limite l'entrée des produits de base, y compris les vivres et le carburant. Bien qu'Israël ait annoncé qu'il permettrait le transport dans la bande de Gaza de verre et d'autres matériaux de construction essentiels interdits par Israël, les habitants de Gaza ne sont pas en mesure de reconstruire leurs vies brisées. Plus de 20 000 personnes déplacées de leurs foyers vivent encore dans des tentes ou dans d'autres types de logement rudimentaire.

Ceci ne peut pas continuer. La souffrance sans pareille de la population de Gaza doit prendre fin. La résolution 1860 (2009) doit être mise en œuvre. La reconstruction de Gaza doit commencer. Les engagements pris par la communauté internationale à Charm el-Cheikh en mars dernier devraient prendre la forme d'une reconstruction proprement dite. Les droits de l'homme et le bien-être des Palestiniens à Gaza doivent être garantis. Sans une ouverture totale des points de passage vers Gaza et un retour complet à une vie quotidienne normale à Gaza, il sera extrêmement difficile d'instaurer la confiance entre les parties et de progresser dans la direction de la paix.

Au Moyen-Orient, nous sommes, encore une fois, à la croisée des chemins. L'enjeu est de taille. Le cadre d'un règlement négocié a déjà été fixé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Nous devons aller de l'avant dans ce cadre et surmonter l'impasse actuelle.

En cette phase critique, nous n'avons pas d'autre choix que de concentrer nos efforts sur le processus politique, d'éliminer les obstacles, de renoncer à la violence et d'aller de l'avant avec détermination vers une paix globale et durable dans la région. Sans cela, comme le Secrétaire général l'a dit, nous risquons de reculer. C'est une éventualité que nul ne peut se permettre.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco, pour son exposé très complet.

Une année s'est écoulée depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1860 (2009) appelant à l'arrêt de l'agression israélienne contre la bande de Gaza. Israël continue de resserrer l'étau autour de Gaza. Plus d'une année s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009), et Israël continue d'infliger aux habitants de Gaza un châtiment collectif. En effet, il n'a pas ouvert les points de passage et n'a pas non plus autorisé la reconstruction. En outre, il limite la circulation à partir et à destination de Gaza, privant ainsi ses habitants de leur droit à une vie décente, de leur droit au travail, à l'eau, à la nourriture et aux médicaments.

La politique d'Israël constitue une violation flagrante non seulement des dispositions de la résolution 1860 (2009), mais également des principes

et des dispositions du droit international et du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève et le régime de La Haye. Israël a transformé Gaza en une immense prison et continue d'étouffer les aspirations légitimes du peuple palestinien à une paix juste et durable dans la région sous le poids de ses ambitions illégitimes. Ces aspirations ont été exprimées dans nombre de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les exemples en sont innombrables, et à l'heure où mon gouvernement s'emploie à mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006), Israël continue de violer la souveraineté du Liban à un rythme quasi quotidien, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne. Il continue d'occuper la partie nord du village de Ghajar, des collines de Kfar Shouba et des fermes de Chebaa. Il refuse par ailleurs de nous remettre les cartes des mines et des bombes à sous-munitions qu'il a posées dans mon pays. En outre, Israël continue de refuser d'appliquer la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et de se retirer pleinement du Golan syrien jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. Il continue à tenter de changer le statut juridique et matériel du Golan par l'implantation et l'expansion de ses colonies.

Ce qui se passe en Palestine est pire encore. En effet, Israël tente de faire croire au monde qu'il est prêt à reprendre les négociations de paix sans conditions préalables. Dans le même temps, il tente de détourner l'attention de la communauté internationale par le biais de ce qu'il appelle un gel de ses activités de colonisation pendant 10 mois, ce afin de camoufler le fait qu'il poursuit sa politique d'implantation en Cisjordanie, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée.

Le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, prétend être prêt à reprendre les négociations sans conditions préalables. Toutefois, il fixe d'avance les résultats de ces négociations en s'en tenant à ce qu'il considère comme des constantes, ce qui sape le sens même des négociations en tant que telles. Concernant l'avenir des colonies en Cisjordanie, il a déclaré le 24 janvier : « Notre message est clair : ici nous nous implantons, ici nous allons rester, ici nous allons construire, cet endroit constituera une partie indissociable d'Israël à tout jamais. »

En ce qui concerne les frontières, il a déclaré le 20 janvier qu'Israël devra en permanence assurer une

présence sécuritaire le long des frontières orientales de tout État palestinien qui verrait le jour. Cette déclaration vient s'ajouter aux déclarations précédentes dans lesquelles il refusait le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres, à son attachement à l'idée de Jérusalem en tant qu'unique capitale d'Israël, ainsi qu'à l'insistance avec laquelle il demande aux Palestiniens et aux Arabes de reconnaître le caractère juif de l'État d'Israël, avec tout ce que cela implique concernant le droit de retour des réfugiés et la menace qui pèse sur l'avenir des Arabes au sein de cet État.

Selon cette logique, les propos de M. Nétanyahou ne constituent pas des conditions préalables, alors qu'il parle de conditions préalables lorsque les Palestiniens demandent l'arrêt complet de la politique d'implantation. Dans le cadre des négociations sur la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, il justifie sa politique par ce qu'il appelle la croissance naturelle.

Les chiffres pourraient à cet égard nous permettre de comprendre la position de Nétanyahou. Depuis 1991, date à laquelle a commencé ce que nous appelons aujourd'hui le processus de paix, le nombre de colons en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est passé de 200 000 à près de 500 000. Sous couvert de processus de paix, le nombre de colons a doublé à cause du non-respect par Israël des appels à l'arrêt des activités d'implantation.

Pire encore est ce qui se passe à Jérusalem-Est, et que Nétanyahou voudrait exclure des négociations afin qu'Israël puisse poursuivre la politique qu'il mène depuis le début de son occupation de Jérusalem-Est en 1967. Il s'agit de la politique de morcellement de cette ville, de confiscation de terres et de propriétés et d'implantation de colonies, de destructions de maisons et de restrictions imposées aux habitants de la ville en vue d'étouffer son identité arabe. Israël durcit visiblement ses politiques, dont l'objectif est d'étouffer Jérusalem-Est et de changer sa composition géographique et son caractère historique et culturel. À titre d'exemple, le Gouvernement israélien a en novembre 2009 commencé la construction de 900 nouvelles unités de logement dans la colonie de Gilo, et il a approuvé pendant la dernière semaine de décembre 2009 la construction de 700 nouvelles unités de logement dans la colonie de Har Homa, construite sur le Mont Abou Ghneïm.

Israël poursuit ses projets d'implantation dans Jérusalem-Est occupée. Outre l'intensification de ses activités de colonisation, Israël a également durci ses

politiques de restriction à l'encontre des habitants de Jérusalem-Est, notamment en poursuivant les destructions de maisons à Sheikh Jarrah, Silwan et Al-Bustan, en accordant un nombre réduit de permis de construire aux Palestiniens et en confisquant les permis de résidence d'environ 5 000 habitants de la ville. Israël continue d'imposer des restrictions à la liberté de culte et de croyance religieuse des Palestiniens, notamment en imposant des restrictions pendant les prières du vendredi dans la grande mosquée Al-Aqsa. De même, il a imposé des restrictions aux chrétiens de Jérusalem au moment de Noël, en les privant de la joie de célébrer Noël dans leur église. Est-il acceptable d'empêcher les fidèles de pénétrer dans leurs lieux saints sans permis israélien? Ceci vient s'ajouter aux fouilles auxquelles a procédé Israël sous la mosquée Al-Aqsa et qui fragilisent ses fondations.

Le moins que l'on puisse dire de ces pratiques israéliennes est qu'elles constituent un déni flagrant du droit international, du droit international humanitaire, ainsi que de la Charte des Nations Unies et de dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Toutes ces résolutions affirment que Jérusalem-Est occupée fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés. Toutes les mesures prises par Israël pour changer la structure de la ville sont nulles et non avenues et ne sont aucunement légitimes ou légales. En outre, les actes perpétrés à Jérusalem-Est compromettent les perspectives de parvenir à un règlement final du conflit arabo-israélien, car sans Jérusalem-Est, il n'est pas d'État palestinien viable et contigu, et tout cela n'a plus aucun sens ou ne revêt plus aucune importance des points de vue historique, religieux et culturel, que ce soit pour le peuple palestinien ou les Arabes en général. Comme nous le disons et le chantons, Jérusalem est la fleur de toutes les villes. Jérusalem n'est pas uniquement un monument fait de pierres et un groupe de collines. Jérusalem est un itinéraire spirituel. Elle est la voie de ceux qui sont montés aux cieux. Elle est le symbole même du droit international. L'occupation constitue une violation de ce droit, une violation des dimensions multiples de la ville et de son passé de tolérance. C'est ce qui explique que le Président libanais, M. Sleiman, parlant le 12 novembre 2008 à l'Assemblée générale du dialogue entre les cultures, a dit :

« ... Jérusalem, la "ville de paix", où se rassemblent les fidèles des religions monothéistes, ne pourra pas réaliser sa vocation historique tant qu'il n'aura pas été mis fin à

l'injustice que subissent ses fils et le peuple palestinien tout entier et tant que l'occupation ne prendra pas fin. » (A/63/PV.46, p. 18)

La voie qui mènera à la paix est bien connue. Elle a été tracée par les résolutions du Conseil de sécurité. Tout ce que nous demandons au Conseil, c'est d'assumer pleinement ses responsabilités et d'œuvrer à l'application de ces résolutions.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'un des principaux objectifs de la politique étrangère des États-Unis est d'avancer sur la voie d'une paix globale au Moyen-Orient. Notre attachement à cet objectif est inébranlable. Seules des négociations nous permettront de le réaliser, et c'est une démarche que nous encourageons vivement la communauté internationale à appuyer. La reprise immédiate des négociations en vue de parvenir à la solution de deux États est le seul moyen réaliste d'aller de l'avant. C'est dans l'intérêt non seulement des États-Unis, mais aussi des Israéliens, des Palestiniens et de tous les peuples de la région. Nous appelons tous les membres du Conseil à souligner ce message auprès de l'opinion publique et auprès des parties.

Il ne sert à rien – et à personne – de faire traîner la reprise des négociations. Le statu quo n'aide pas à répondre aux besoins légitimes des Israéliens et des Palestiniens. Comme l'a dit la Secrétaire d'État, M^{me} Clinton, nous croyons que, grâce à des négociations menées de bonne foi, les parties peuvent convenir d'une solution qui mette fin au conflit et concilie l'objectif palestinien d'un État indépendant et viable fondé sur les frontières de 1967, accompagné d'échanges convenus, et l'objectif israélien d'un État juif doté de frontières sûres et reconnues qui soient le reflet de l'évolution de la situation.

En dépit des difficultés et de la situation politique complexe qui règne dans la région, nous sommes déterminés à relancer les négociations et attachés à la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. Le Conseiller à la sécurité nationale, M. James Jones, et l'Envoyé spécial pour le Moyen-Orient, M. George Mitchell, ont tous deux mené des pourparlers dans la région ce mois-ci. Le sénateur Mitchell s'est également rendu en Europe pour consulter le Quatuor et d'autres partenaires clefs. Des délégations égyptienne et jordanienne de haut niveau ont effectué des visites très utiles à Washington.

Nous avons toujours suivi, avec les Israéliens et les Palestiniens, une approche à deux volets.

Premièrement, nous encourageons les parties à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur toutes les questions liées au statut permanent et, deuxièmement, nous aidons les Palestiniens à développer leur économie et à mettre en place les institutions qui seront nécessaires une fois établi un État palestinien. Ces deux objectifs se renforcent mutuellement. Ils sont tous deux essentiels et ne peuvent être réalisés que conjointement. L'Envoyé spécial Mitchell continuera de s'entretenir avec les parties au cours des prochains jours, et il retournera très bientôt dans la région.

Le Quatuor demande depuis longtemps aux parties de respecter les obligations inscrites dans la Feuille de route. Au titre de cette dernière, Israël a pour obligation de geler les activités de peuplement, et la politique des États-Unis en la matière demeure inchangée. Nous ne reconnaissons pas la légitimité de la poursuite des activités de peuplement israéliennes. Cela dit, nous sommes également d'avis que le moratoire sur les colonies déclaré récemment par le Gouvernement israélien est une mesure significative susceptible d'avoir un effet positif sur le terrain.

La politique des États-Unis à propos de Jérusalem reste également inchangée. Le statut de Jérusalem et l'ensemble des questions liées au statut permanent doivent être réglés par la voie de négociations. Nous n'approuvons pas certaines actions menées par Israël à Jérusalem qui ont des conséquences pour les Palestiniens dans des domaines tels que les logements, notamment la politique persistante d'expulsions et de démolitions de maisons palestiniennes. Aucune des deux parties ne doit mener des actions susceptibles de préjuger de l'issue des négociations de manière unilatérale, ou de donner l'impression de le faire.

Les États-Unis reconnaissent que la question de Jérusalem est d'une très grande importance tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, ainsi que pour les juifs, les musulmans et les chrétiens du monde entier. Nous croyons que, grâce à des négociations menées de bonne foi, les parties peuvent convenir d'une solution qui réponde aux aspirations des deux parties pour ce qui est de Jérusalem et garantisse son statut pour les peuples du monde entier.

Nous demandons à l'Autorité palestinienne de respecter les obligations que lui impose la Feuille de route d'assurer la sécurité, de réformer ses institutions de gouvernance et de s'abstenir de tout acte d'incitation à la violence. À cet égard, nous sommes

extrêmement préoccupés par le fait que, récemment, un responsable de l'Autorité palestinienne a assisté à une cérémonie à la mémoire d'un terroriste responsable d'un attentat qui avait coûté la vie à un grand nombre de civils israéliens.

Nous avons vu d'un bon œil la lettre du Secrétaire général (S/2010/39) signalant que son personnel continue de travailler de façon constructive avec le Gouvernement israélien sur des questions relatives au travail mené par la Commission d'enquête à propos des incidents survenus à Gaza, et notons également que les questions financières ont été réglées à la satisfaction du Secrétaire général. En même temps, nous appelons Israël à rouvrir ses points de passage avec Gaza, tout en effectuant une surveillance appropriée pour des raisons de sécurité. Cela favoriserait une circulation accrue des personnes, des produits humanitaires et des matériaux de reconstruction – conformément à la résolution 1860 (2009) et à l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 – ce qui allégerait les souffrances et les tensions qui sont le lot de la population civile à Gaza.

Le Hamas n'a toujours pas accepté les principes établis par le Quatuor qui constituent les éléments constitutifs d'un État palestinien indépendant : renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords et obligations antérieurs, y compris la Feuille de route. Et le Hamas n'a pas non plus manifesté un intérêt plus grand pour la construction d'un avenir pour le peuple palestinien, si ce n'est par ses discours de haine et ses actes de violence. Nous sommes également préoccupés par l'ingérence du Hamas dans les efforts déployés par la communauté internationale pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza, la contrebande continue d'armes et le tir de roquettes contre Israël - ce qui, il importe de le rappeler, a été à l'origine du conflit de Gaza il y a à peine un peu plus d'un an. Nous réclamons la libération immédiate de Gilad Shalit, enlevé par le Hamas et détenu depuis 2006.

Un élément clef de l'appui accordé par la communauté internationale au peuple palestinien passe par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous remercions la Commissaire générale, M^{me} Karen AbuZayd pour le dévouement avec lequel elle a servi l'UNRWA pendant neuf ans, et nous nous félicitons de la nomination à ce poste de M. Filippo Grandi (Italie). Nous nous réjouissons également de la

nomination de M^{me} Margot Ellis (États-Unis) au poste de commissaire général adjoint.

Les États-Unis sont le principal donateur de l'UNRWA. En 2009, nous avons donné plus de 267 millions de dollars, dont plus de 116 millions au Fonds général. Malheureusement, le Fonds connaît encore de graves insuffisances chroniques, évaluées à 140 millions de dollars pour cette année. Nous apprécions les efforts des donateurs qui ont fourni une aide d'urgence considérable, mais rien ne saurait remplacer des contributions annuelles, prévisibles, au Fonds général. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'engagement renouvelé de la Ligue arabe, dont les membres ont promis, collectivement, de couvrir au moins 7,8 % des besoins du Fonds général de l'UNRWA. Il est impératif que ces engagements soient tenus.

Je voudrais, pour terminer, évoquer brièvement la situation au Liban. Nous remercions le général Claudio Graziano pour son service à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et nous souhaitons la bienvenue au général Alberto Asarta Cuevas, qui prendra ses nouvelles fonctions demain. Nous tenons aussi à rappeler l'importante contribution que tous les pays fournisseurs de contingents apportent à cet effort crucial. Nous demandons à toutes les parties de respecter les dispositions des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

M. Lukwiya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à un tournant délicat et décisif. La situation demeure tendue. Il est donc essentiel que les parties reprennent les négociations sans tarder. Nous nous félicitons des efforts internationaux et régionaux qui ont été déployés pour relancer les négociations. Nous appelons les parties à engager des négociations visant à instaurer une paix globale reposant sur la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous jugeons encourageants les efforts que l'Autorité palestinienne continue de déployer en Cisjordanie pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Feuille de route, notamment en matière de

sécurité et de développement économique. Nous demeurons vivement préoccupés de constater que les implantations de colonies de peuplement et la violence des colons se poursuivent dans les territoires occupés. Nous prenons note de l'annonce par le Premier Ministre israélien Nétanyahou, en novembre 2009, du gel des nouveaux projets de construction en Cisjordanie pendant 10 mois. C'est une mesure encourageante. Nous demandons toutefois un gel complet de toute activité d'implantation, y compris la croissance naturelle des colonies.

Nous sommes préoccupés par les récents tirs de roquettes en Israël par le Hamas et par les frappes aériennes d'Israël dans Gaza pendant la période à l'examen. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute escalade. Cela nous rappelle encore qu'un cessez-le-feu permanent est nécessaire tel qu'envisagé dans la résolution 1860 (2009).

Nous félicitons l'Égypte et d'autres parties pour le rôle qu'elles continuent de jouer dans la promotion du dialogue entre Palestiniens. Nous appelons tous les Palestiniens à régler leurs différends dans le cadre du dialogue entre Palestiniens afin de parvenir à l'unité.

Nous demeurons préoccupés par la grave situation humanitaire qui règne à Gaza. Mais nous nous félicitons de la récente ouverture par Israël du point de passage de Kerem Shalom pour permettre certaines exportations, le transfert de certaines fournitures humanitaires et l'entrée de certains matériaux de construction à Gaza. Nous pensons toutefois que ce n'est pas assez. Nous appelons à la levée complète du blocus imposé à Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009).

Nous jugeons encourageante la paix qui règne au Liban sur le plan politique pendant la période à l'examen. Ma délégation est toutefois préoccupée par les incidents qui continuent de se produire, susceptibles d'accroître les tensions dans la région. Nous appelons toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006).

Enfin, les tensions accrues au Moyen-Orient et l'absence de progrès du processus de paix nous rappellent que le Conseil de sécurité devrait rester pleinement saisi de cette question et continuer de d'appuyer ces processus. L'Ouganda, pour sa part, continuera d'appuyer les efforts de toutes les parties pour instaurer une paix globale au Moyen-Orient,

comme l'envisagent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Oscar Fernandez-Taranco de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Notre débat coïncide avec la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Nous rendons hommage aux victimes de l'Holocauste et rappelons notre volonté de continuer à prévenir l'antisémitisme et à le combattre, ainsi que toutes les formes de racisme, de xénophobie et de discrimination où qu'elles se produisent.

Ces dernières semaines ont marqué le premier anniversaire de l'adoption des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009), qui sont directement en rapport avec la situation au Moyen-Orient. Ces deux résolutions demeurent tout à fait pertinentes aujourd'hui : la première, parce qu'elle réaffirme les principes fondamentaux des négociations menées par Israël et l'Autorité palestinienne; la deuxième parce qu'elle établit les paramètres d'un cessez-le-feu et de l'accès sans entrave de l'assistance humanitaire à la population civile victime de l'offensive militaire israélienne menée à Gaza à la fin de décembre 2008.

Aujourd'hui, un an après leur adoption et la fin de l'opération « Plomb durci », nous déplorons le non-respect des dispositions énoncées dans ces résolutions et la dégradation continue de la situation au Moyen-Orient, qui mettent en péril le processus de paix dans son ensemble. La situation que le Sous-Secrétaire général a dépeinte dans son exposé n'est pas encourageante, mais cela devrait nous inciter à redoubler d'efforts pour persuader Israël et l'Autorité palestinienne de retourner à la table des négociations aussi rapidement que possible. C'est la responsabilité du Conseil de sécurité.

L'objectif visé est connu de tous et clair. Nous devons parvenir à un règlement global et définitif du conflit au Moyen-Orient, qui réaffirme la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et permette la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable vivant dans la paix avec Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, aux principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe.

La responsabilité de reprendre le processus de paix repose exclusivement sur la volonté et la coopération d'Israël et de l'Autorité palestinienne. La tâche et la responsabilité de faciliter ce processus pour assurer une paix juste et durable dans la région incombent toutefois à la communauté internationale. Nous remercions donc l'Envoyé spécial américain, George Mitchell, pour les efforts qu'il a déployés et la ténacité dont il a fait montre pour jeter les bases d'un dialogue entre Israël et l'Autorité palestinienne. Nous réaffirmons également notre appui au Quatuor et appelons à la poursuite des efforts en vue de créer les conditions propices à la reprise du processus de négociations aussi rapidement que possible.

À cette fin, il est indispensable que les deux parties respectent les principes énoncés dans la Feuille de route, qui jettent les fondements du règlement de toutes les questions en suspens dans ce conflit. Nous louons les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour s'acquitter de ses engagements dans les domaines de la sécurité et du développement économique en Cisjordanie. Comme nous l'a dit le Sous-Secrétaire général, ces efforts ont commencé à porter leurs fruits. Nous prenons en outre note de l'impact économique et humanitaire positif de l'initiative d'Israël de lever partiellement les entraves imposées à la circulation des personnes et des marchandises en Cisjordanie. Nous espérons que ces mesures sont définitives et qu'elles mèneront au démantèlement complet et irréversible de tous les postes de contrôle, condition indispensable à la création d'un État palestinien viable et indépendant.

Nous sommes convaincus qu'il est crucial d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et le contrôle effectif de l'Autorité palestinienne sur la sécurité en Cisjordanie pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Toutefois, cela ne sera pas possible si les activités israéliennes d'implantation se poursuivent. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois à Israël de cesser cette pratique aussi vite que possible, notamment la prétendue croissance naturelle, et de s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'inciter à la violence à Jérusalem-Est. La destruction d'habitations, les expulsions et l'extension des colonies dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, constituent une violation du droit international et sont un sérieux obstacle au processus de paix.

Nous prenons note de l'initiative du Premier Ministre Nétanyahou de restreindre partiellement la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie aux

fin d'encourager la reprise des pourparlers de paix. Cette initiative est tout à fait nouvelle et ne peut être ignorée. Mais ce moratoire n'inclut pas Jérusalem-Est, les édifices publics et les constructions en cours, et contrevient donc aux principes de la Feuille de route.

Dans le contexte actuel, nous pensons qu'il importe particulièrement qu'Israël et l'Autorité palestinienne s'abstiennent de toutes actions ou déclarations pouvant éroder la confiance nécessaire à la reprise du processus de négociations, sur la base des accords et engagements conclus précédemment entre les parties. La solution définitive du conflit exige également que se concrétise la réconciliation intrapalestinienne, qui avance avec l'aide de l'Égypte. Nous regrettons l'absence de progrès sur ce point, et nous appellerons toutes les parties à ne pas abandonner le dialogue, mais plutôt à investir le capital politique nécessaire pour parvenir aux accords qui s'imposent.

Comme je l'ai indiqué en commençant, une année s'est maintenant écoulée depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009) – ma délégation a d'ailleurs activement pris part aux négociations sur cette résolution – et la cessation unilatérale des hostilités dans la bande de Gaza. Malgré cela, la situation de la population civile à Gaza continue de se détériorer et le blocus qui empêche l'accès de l'aide humanitaire n'est pas levé. Maintenant que l'hiver s'est installé, il importe essentiellement que les points de passage soient ouverts pour éviter une catastrophe humanitaire et commencer la reconstruction.

Le blocus imposé à Gaza encourage le trafic illicite de matériaux, de carburant et de denrées alimentaires et ouvre la porte au trafic illicite d'armes qui met en danger la sécurité de toute la région. La preuve en est l'augmentation du nombre d'attaques à la roquette contre la population civile d'Israël, qui à leur tour, dans un cercle vicieux, suscitent de nouvelles ripostes militaires. Nous condamnons ces actes de violence, particulièrement ceux visant des populations civiles, et nous prions instamment une nouvelle fois tous les acteurs de respecter à tout moment les dispositions du droit international humanitaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la reprise de la spirale de la violence, qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les populations civiles. La communauté internationale devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cela cesse le plus vite possible. Nous insistons donc sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de supervision qui

puisse garantir un cessez-le-feu durable, l'ouverture des points de passage et le contrôle du trafic illicite d'armes. Nous appuyons toutes les initiatives visant à créer un tel mécanisme, notamment celle proposée par le Secrétaire général. Nous attendons de voir le prochain rapport du Secrétaire général concernant les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises durant le conflit de Gaza.

Pour établir la paix, il faut plus qu'une simple reprise du dialogue entre Israël et l'Autorité palestinienne. Les efforts en faveur de la paix régionale doivent aussi se poursuivre. Nous nous félicitons de la formation du nouveau Gouvernement au Liban et de l'engagement du Président Sleiman et du Premier Ministre, M. Hariri, et de son gouvernement, de continuer de renforcer le processus de réconciliation nationale et de se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La participation du Liban en tant que membre élu du Conseil réaffirme cet engagement.

Voilà pourquoi nous appelons tant le Liban qu'Israël, ainsi que toutes les parties concernées, à respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006), en gardant particulièrement à l'esprit les récents incidents qui doivent faire l'objet d'enquêtes. Nous sommes convaincus que cela renforcera la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban.

Nous nous félicitons également des progrès en cours dans le cadre du processus de normalisation des relations diplomatiques entre le Liban et la Syrie, pas positif qui bénéficie à toute la région. Nous espérons qu'Israël et la Syrie se réengageront dans le processus de pourparlers indirects, ce qui permettra de commencer à résoudre les questions en suspens et de renforcer la confiance et la sécurité au profit des deux États.

Enfin, le Mexique, par sa participation au Conseil de sécurité et aussi à d'autres instances multilatérales et bilatérales, continuera à encourager toutes les actions visant à établir une paix durable au Moyen-Orient.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Nous apprécions la participation de l'ensemble des membres à l'examen d'une aussi importante question. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé. Je remercie

également de leurs observations le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine.

Plus d'une année s'est écoulée depuis la fin des opérations israéliennes dans la bande de Gaza, et la situation humanitaire reste une source de grave préoccupation pour nous tous. L'accès aux biens et services de base est très insuffisant. Le manque de matériaux de construction continue d'entraver la reconstruction si nécessaire, malgré la récente autorisation permettant de faire entrer quelques livraisons de vitrage dans Gaza. Les Palestiniens sont donc toujours contraints de vivre dans des conditions qui sont tout simplement intolérables. Il faut qu'il y soit mis fin sans plus de retard.

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009), et le blocus n'est toujours pas levé. Les préoccupations d'ordre sécuritaire d'Israël peuvent et doivent se concilier avec la levée du blocus de Gaza. En fait, on a soutenu ici que la sécurité d'Israël gagnerait à la levée du blocus, et nous en sommes à coup sûr convaincus.

Une autre question en suspens liée à la guerre à Gaza est la responsabilisation. Des enquêtes crédibles et indépendantes demeurent nécessaires, conformément à la pratique internationale établie, sur les conclusions troublantes figurant dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance du rapport que présentera le Secrétaire général sur l'issue des enquêtes, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Nous prenons note du versement par Israël d'une indemnisation pour les dommages causés à l'ONU lors du conflit de Gaza. Il est troublant et regrettable que de graves incidents de ce genre se soient produits, et ils ne doivent plus se reproduire.

Plus d'une année après la fin des opérations militaires à Gaza, il n'y a pas que la situation humanitaire qui est intenable. La paralysie du processus de paix dure depuis trop longtemps et menace de détériorer encore davantage la conjoncture politique. Un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, devrait exister depuis longtemps.

La grande difficulté à présent est de trouver la voie qui permette aux deux camps de reprendre, dès que possible, des négociations sérieuses et productives.

Ma délégation comprend que d'intenses efforts sont en cours pour créer les conditions propices à la reprise du processus. Les parties ont l'obligation d'éviter toute action susceptible de mettre en péril ces efforts. Les tentatives d'Israël de créer artificiellement des faits accomplis sur le terrain et de modifier la démographie de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est sont tout particulièrement inutiles. L'abrogation des droits de résidence des Palestiniens, les expulsions et les démolitions de maisons sont inacceptables. Les activités de peuplement, y compris la prétendue croissance naturelle, sont illégales et doivent cesser.

Les Palestiniens doivent aussi mettre du leur. Il est essentiel qu'ils surmontent leurs divisions, qu'ils surveillent les extrémistes et renforcent la gouvernance démocratique. Sur la base des expériences passées, ma délégation pense que les futures négociations devraient laisser place à l'engagement indispensable de la communauté internationale. Nous devons tous rester engagés et fournir l'appui diplomatique nécessaire pour étayer le processus de paix. Le Brésil réaffirme son appui à la tenue d'une conférence internationale complète sur le Moyen-Orient, une fois que les conditions s'y prêteront.

Une plus large implication d'acteurs importants extérieurs à la région pourrait s'avérer bénéfique. En novembre, lors de la première visite officielle en 40 ans d'un Président israélien au Brésil, le Président Shimon Peres a rencontré le Président Lula à Brasilia. Quelques jours plus tard, le Président Mahmoud Abbas a également effectué une visite officielle au Brésil. Il est prévu que le Président Lula se rende en Israël, en Jordanie et en Palestine en mars afin de poursuivre les entretiens bilatéraux dans un certain nombre de domaines.

Comme nous le savons tous, il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans un État palestinien, dont les paramètres sont bien connus. Sa création est dans l'intérêt des Israéliens, des Palestiniens, de la région ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons tous aider les parties à traduire sans plus tarder tous ces intérêts communs en un processus de négociation politiquement viable, en vue de parvenir à un accord de paix dès que possible.

Nous nous félicitons de la formation, à la fin de l'année dernière, d'un gouvernement d'unité nationale au Liban. Cela constitue une avancée vitale vers la consolidation d'un État stable, inclusif et démocratique

dans ce pays, et un développement très positif pour la paix dans la région.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche voudrait remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco, de sa mise au point sur les faits récents survenus au Moyen-Orient. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leur présence et de leurs contributions à notre débat. L'Autriche s'aligne sur la déclaration qui sera faite, au nom de l'Union européenne, par le Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne.

L'Autriche est gravement préoccupée par le fait que les pourparlers de paix demeurent dans l'impasse en dépit des efforts en cours, en particulier ceux que déploie le Gouvernement des États-Unis afin de ramener les parties à la table de négociation. Nous exhortons les parties à surmonter le statu quo actuel, qui fait le jeu des extrémistes plutôt que des dirigeants utilisant des moyens pacifiques et démocratiques pour répondre aux aspirations de leurs peuples. Un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, est le couronnement des aspirations palestiniennes, une contribution majeure à la stabilité et à la paix dans la région au sens large, et la meilleure garantie à long terme pour la sécurité d'Israël.

Les négociations pour parvenir à la solution des deux États doivent reprendre d'urgence. Ces négociations doivent se poursuivre dans des délais convenus, respecter les accords et engagements précédents et traiter toutes les questions du statut final, notamment les frontières et la sécurité, les colonies, Jérusalem, les réfugiés et l'eau. Une véritable paix exige des parties qu'elles trouvent le moyen, grâce aux négociations, de garantir le statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. Pour retrouver leur foi dans le processus de négociation, les Palestiniens ont besoin de voir s'arrêter les activités illégales qui constituent des obstacles à la viabilité de leur futur État, comme la construction de colonies de peuplement et du mur de séparation sur le territoire occupé de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, les démolitions de maisons et les expulsions.

Nous avons pris note de la décision d'Israël de geler partiellement et temporairement la colonisation. Cela peut être perçu comme un premier pas dans la bonne direction. Cependant, la construction en cours de

colonies, l'insertion des colonies dans le programme du domaine des priorités nationales, et la très récente décision de construire près de 700 nouveaux logements de colons à Jérusalem-Est, fait douter qu'Israël soit disposé, de manière générale, à négocier sérieusement et en détail la question des colonies. Nous appelons donc le Gouvernement israélien à mettre immédiatement fin à toutes les activités de colonisation à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris la croissance naturelle, et à démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001.

Nous soutenons fortement les efforts de l'Autorité palestinienne pour bâtir l'infrastructure et les institutions du futur État qui offriront à ses citoyens des chances d'avenir, la justice et la sécurité, et pour répondre aux besoins de sécurité légitimes de ses voisins israéliens. L'Autriche, aussi bien sur le plan bilatéral que dans le cadre des efforts globaux déployés par l'Union européenne, continuera d'aider à la création de l'État palestinien. Une activité économique normale est essentielle pour financer ces efforts. Nous saluons les mesures prises par Israël visant à lever certaines restrictions; celles-ci ont contribué à la croissance économique. Nous comptons qu'Israël agira de manière décisive pour éliminer plus complètement les entraves à la circulation et à l'accès en Cisjordanie. Tous les emplois créés grâce à une liberté de circulation accrue contribuent à assurer la paix durable et la sécurité pour tous.

Un an après la fin des opérations militaires israéliennes à Gaza, il est extrêmement déconcertant de noter que la résolution 1860 (2009) n'est toujours pas pleinement mise en œuvre. Puisque le rythme des livraisons des produits de base demeure toujours bien en deçà des besoins, l'Autriche demande de nouveau instamment l'ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage des flux d'aide humanitaire, des produits commerciaux et des personnes, en provenance et à destination de Gaza.

Nous reconnaissons le droit des Israéliens à vivre à l'abri de la peur et d'attaques indiscriminées en provenance de Gaza. Et, bien évidemment, nous reconnaissons aussi le droit du Gouvernement israélien de protéger sa population contre ces violentes attaques. Dans le même temps, tout comme d'autres, nous pensons que maintenir un blocus de facto n'est pas le bon moyen d'y parvenir, car celui-ci ne saurait se justifier au vu des obligations existantes en vertu du droit international humanitaire, et entraîne des conséquences humanitaires inacceptables.

Nous souhaiterions souligner la nécessité toujours actuelle d'enquêter de manière approfondie et crédible sur toutes les allégations de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme en relation avec le conflit de Gaza. Il faut punir les responsables et trouver un recours efficace pour les victimes de ces violations. Nous comptons sur toutes les parties pour coopérer avec le Secrétaire général, qui prépare un rapport pour l'Assemblée générale sur les efforts faits pour conduire une enquête.

S'agissant de la question plus large des séquelles du conflit de Gaza, nous notons avec satisfaction qu'Israël a récemment accepté de verser un montant de 10,5 millions de dollars à l'ONU pour les pertes subies par l'Organisation au cours des incidents qui ont fait l'objet d'enquêtes par la Commission d'enquête de l'ONU. Nous apprécions l'engagement constructif d'Israël dans ce processus, et nous espérons qu'il adoptera de pareilles mesures dans des cas semblables. Cependant, comme l'ONU l'a justement fait remarquer, ces moyens financiers ne suffiront pas à eux seuls à remettre en état les édifices et installations endommagés. Nous nous associons donc à l'appel de l'ONU pour permettre la circulation rapide et sans entrave nécessaire à une reconstruction effective.

Au vu des récentes tensions entre le Liban et Israël, l'Autriche réitère son appel à toutes les parties à se conformer pleinement à la résolution 1701 (2006). Nous demandons à Israël de ne plus violer l'espace aérien libanais et exhortons les parties à éviter toute provocation, en actes ou en paroles, qui pourrait mettre en danger la cessation actuelle des hostilités. Compte tenu de la découverte d'explosifs par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban près d'Al-Khiam, nous souhaitons aussi souligner l'importance des efforts déployés pour garantir que la zone au sud du Litani demeure exempte d'armes, d'armes et de personnel armé non autorisés.

Pour terminer, nous voudrions insister sur le fait que toutes les parties, et tous les partenaires de la région et au sein de la communauté internationale, partagent la responsabilité de faire évoluer le statu quo intenable dans ce qui, à ce stade, ne peut qu'être qualifié de situation de calme précaire, et ce pour aller vers un règlement global et durable du conflit arabo-israélien, ce qui exige également que des mesures décisives soient prises en faveur d'un règlement entre Israël et la Syrie et Israël et le Liban.

L'Autriche, avec ses partenaires de l'Union européenne, est prête à soutenir des résultats concrets et rapides sur la voie d'une paix durable.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé détaillé.

Nous regrettons vivement que les négociations entre Israël et les parties arabes, y compris les Palestiniens, n'aient toujours pas repris, en dépit des efforts internationaux, et notamment des efforts des États-Unis. Il semble n'y avoir que très peu de progrès sur nombre des questions que nous examinons dans le cadre du processus de paix. Nous sommes préoccupés par le fait que, plus les négociations tarderont à reprendre, plus la situation deviendra précaire.

Le Japon tient à souligner que nous ne devons pas renoncer à faire des efforts pour relancer le processus de paix et encourager les parties à parvenir à une paix globale, juste et durable grâce à la négociation. Nous pensons que les populations de la région ont déjà suffisamment souffert. Nous devons nous employer à reprendre les négociations, car il n'y a pas d'autre moyen de parvenir à la paix que la tenue de négociations sincères entre les parties.

Nous renouvelons notre appel aux deux parties pour qu'elles honorent leurs obligations et leurs engagements au titre de la Feuille de route. À cet égard, nous estimons que la décision du Gouvernement israélien de suspendre la construction de toute nouvelle colonie de peuplement pour 10 mois est un pas dans la bonne direction. Toutefois, le Japon demande à nouveau au Gouvernement israélien de geler toutes les activités de peuplement, y compris dans le cadre de la croissance naturelle, en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est. Le statut de Jérusalem est l'une des questions fondamentales des négociations relatives au statut définitif, et nous prions instamment Israël de s'abstenir de toute mesure qui pourrait préjuger l'issue de ces négociations.

Nous encourageons l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation en matière de sécurité, ce qui l'aidera à honorer l'engagement qu'elle a pris de faire cesser la violence et le terrorisme. Nous appuyons également énergiquement le plan de deux ans élaboré par l'Autorité palestinienne pour mettre en place les

institutions qui appuieront le futur État palestinien. Cet effort est essentiel pour que le futur État palestinien soit viable.

En ce qui concerne Gaza, nous demandons l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) dans tous ses aspects. Un an après la fin de l'opération « Plomb durci », il est inacceptable que le blocus, qui a créé une grave crise humanitaire à Gaza, persiste. Nous appelons Israël à améliorer la circulation des biens et des personnes, et à coopérer avec les organismes des Nations Unies concernés. Nous prenons note de la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité concernant la suite donnée aux travaux de la Commission d'enquête sur certains incidents survenus dans la bande de Gaza (S/2009/250). Nous espérons que le dialogue continu améliorera la coopération sur le terrain entre l'ONU et le Gouvernement israélien. Nous sommes également préoccupés par la poursuite des tirs de roquettes sur le sud d'Israël et nous demandons à tous ceux qui sont responsables de ces tirs d'y mettre fin immédiatement, car ils risquent de rendre la situation beaucoup plus grave encore.

L'unité palestinienne derrière le Président Abbas est importante pour permettre au peuple palestinien de chercher une solution négociée d'une seule voix, et nous renouvelons notre appui à l'initiative égyptienne destinée à amener une réconciliation palestinienne.

Le Japon appuie vigoureusement les efforts internationaux de relance du processus de paix, et notamment ceux qui sont menés par les États-Unis. Le Japon accueillera avec satisfaction toute initiative des États arabes de nature à créer un environnement propice à la reprise du processus de paix. Pour sa part, il continuera à coopérer avec les deux parties et à les encourager à prendre des mesures politiquement difficiles mais indispensables pour la reprise du processus de paix. Il continuera également à fournir une assistance au peuple palestinien pour améliorer la situation humanitaire et à aider l'Autorité palestinienne dans son effort de mise en place des institutions et de l'économie viable indispensables à un futur État indépendant.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, d'avoir fait le point sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également la Représentante permanente

d'Israël, M^{me} Gabriela Shalev, et l'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, de leur présence et de leur contribution à notre débat.

Cette séance du Conseil de sécurité se tient à un moment où de nouveaux risques apparaissent au Moyen-Orient. Ces risques pourraient compromettre les efforts des différents acteurs qui s'emploient à renforcer le processus de paix dans la région. Toutefois, comme cela a déjà été dit à de nombreuses reprises, même si les processus de paix sont cruciaux, c'est une paix durable qui est d'urgence nécessaire au Moyen-Orient.

C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine tient tout d'abord à lancer un appel en faveur de la reprise urgente des négociations, qui devront aboutir, conformément à un calendrier concerté, à la concrétisation de la solution des deux États, prévoyant un État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Au lendemain du premier anniversaire des opérations militaires menées dans la bande de Gaza, je voudrais mettre l'accent sur les graves inquiétudes qui sont les nôtres face aux conditions de vie dans cette région. Il est décourageant de voir qu'en dépit des appels lancés par la communauté internationale, aucun progrès n'a été enregistré à Gaza pendant l'année écoulée.

La Bosnie-Herzégovine demande instamment à ce que toutes les mesures possibles soient prises pour assouplir les restrictions imposées aux déplacements à Gaza. Nous lançons un appel en faveur de la réouverture durable et sans condition des points de passage afin de permettre l'accès de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes à destination ou en provenance de Gaza. Nous pensons qu'il est indispensable de mettre pleinement en œuvre l'Accord réglant les déplacements et le passage. La Bosnie-Herzégovine condamne vigoureusement toutes les violations du droit international humanitaire et souligne que les populations civiles israélienne et palestinienne doivent être protégées.

La Bosnie-Herzégovine est profondément préoccupée par la décision d'Israël d'entreprendre de nouvelles activités de peuplement à Jérusalem-Est occupée. Les colonies de peuplement dans les territoires occupés sont illégales au regard du droit international. La démolition de maisons et les expulsions à Jérusalem-Est constituent un grave

obstacle au processus de paix. Nous nous associons donc aux multiples appels lancés par la communauté internationale pour qu'Israël mette immédiatement fin à ses activités de peuplement. Nous appuyons pleinement les efforts de l'ONU en vue de désamorcer les tensions et nous demandons à toutes les parties de faire preuve de retenue.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'il n'est possible de garantir une paix et une stabilité durables dans la région du Moyen-Orient que grâce à des efforts diplomatiques et à un plein attachement au processus de paix. Nous prions donc instamment les Israéliens et les Palestiniens d'honorer sans plus attendre leurs obligations, telles qu'énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans les principes de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, dans la Feuille de route et dans les accords déjà conclus entre les parties, ainsi que dans l'Initiative de paix arabe. Dans ce contexte, nous voudrions également saluer les efforts du Quatuor, les efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue des États arabes, ainsi que de tous les autres acteurs internationaux qui s'efforcent de contribuer au processus de paix.

La Bosnie-Herzégovine estime que le contexte régional est fondamental. Une paix globale au Moyen-Orient passe nécessairement par un règlement du différend entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban.

Il convient de saluer les avancées politiques réalisées au Liban depuis la formation du nouveau Gouvernement l'année dernière. La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'action menée par le Gouvernement libanais dans le domaine politique et en matière de développement économique et social.

S'agissant du volet syrien, nous saluons la volonté affichée par Israël et la Syrie de faire avancer le processus de paix. Nous demeurons très attachés à l'avènement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région et appuyons, pleinement, de ce fait tous les efforts visant à une reprise des pourparlers entre ces deux pays.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine rappelle l'urgence d'une reprise des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens. Ces négociations sont d'une importance cruciale pour parvenir à une paix globale au Moyen-Orient.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé

cette importante réunion sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais par ailleurs remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, pour la clarté de son exposé et les informations plus qu'édifiantes qu'il a bien voulu mettre à la disposition du Conseil. Je remercie naturellement la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leur communication.

Comme on le sait, les multiples crises au Proche-Orient, plus particulièrement le conflit israélo-palestinien, polarisent depuis de nombreuses années l'attention de la communauté internationale. Pour plusieurs raisons, cette région du monde est devenue un espace stratégique et semble désormais déterminer, pour une large part, le destin sécuritaire de la planète. Il est regrettable de constater qu'en dépit de nombreux efforts consentis en faveur de la paix et de la stabilité dans cette région du monde, les frustrations et les humiliations de tout genre continuent de compromettre la réalisation effective de toute perspective de paix et de développement.

Le conflit israélo-palestinien n'échappe pas à ce triste constat. En effet, les négociations sur le processus de paix israélo-palestinien sont à nouveau dans une grande impasse. Plus de deux ans après la Conférence internationale des donateurs tenue en décembre 2007, la situation humanitaire dans la bande de Gaza reste très préoccupante, notamment en raison du bouclage de Gaza. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1860 (2009) du 8 janvier 2009, demande la levée de cette mesure afin de permettre à l'aide humanitaire et aux produits commerciaux d'entrer sans difficulté à Gaza et aux personnes d'y circuler librement.

Il nous faut également répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité en prenant des dispositions drastiques pour prévenir l'entrée d'armes illicites à Gaza et mettre fin aux tirs de roquettes dirigés contre des civils israéliens.

Le Gabon souhaite la relance rapide des négociations israélo-palestiniennes pour une paix réelle et durable, fondée sur le respect des principes convenus par les parties et sur l'application des règles du droit international. En d'autres termes, nous soutenons la vision d'un État palestinien coexistant avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la Feuille de route adoptée

en 2003 et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Pour redonner vie à cette perspective, mon pays invite le Quatuor à intensifier ses efforts afin d'amener les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre, de bonne foi, le dialogue. Nous appuyons fortement les initiatives de la France pour parvenir à cette fin mais aussi pour promouvoir la paix dans la région. De même, nous soutenons les efforts des États-Unis et de la Russie en direction des deux parties, en vue d'un règlement négocié et permanent du conflit.

La création d'un État palestinien est une étape incontournable pour faire aboutir le processus de paix. À cet effet, la communauté internationale devrait accroître l'aide accordée à l'Autorité palestinienne pour l'accompagner dans l'exécution de son programme de renforcement des institutions du futur État. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à continuer à travailler en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, en fondant ses efforts sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, ainsi que sur les accords en vigueur et sur certaines initiatives de paix.

Mon pays tient également à saluer les bons offices menés par l'Égypte ainsi que tous les autres pays participant à l'Initiative de paix arabe dans la perspective d'un règlement politique du conflit et d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Les destins d'Israël et de la Palestine étant intimement liés, seul un dialogue franc, constant et direct entre les deux parties permettra d'apporter des solutions durables à ce conflit.

M^{me} Oguw (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco, de son exposé instructif et très complet. Nous remercions aussi la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations pleines d'enseignements.

Il est très préoccupant qu'en dépit des efforts déployés depuis des années par la communauté internationale pour régler la crise, y compris la question palestinienne, le problème reste entier. Aujourd'hui, non seulement le processus de paix est dans l'impasse mais en outre, les tensions augmentent à Jérusalem-Est, tandis que des actes de violence sont

signalés à Gaza. La perspective d'une reprise des négociations de paix est d'autant plus entravée par l'instabilité politique en Palestine, la crise humanitaire à Gaza, la contrebande d'armes en direction de Jérusalem et, surtout, les activités d'implantation de colonies de peuplement.

C'est dans ce contexte extrêmement difficile que nous nous félicitons des faits nouveaux positifs survenus, présentés par le Sous-Secrétaire général dans son exposé. Nous retenons notamment qu'Israël a versé 10,5 millions de dollars à l'Organisation des Nations Unies en dédommagement des pertes subies par notre organisation l'an passé au moment de l'opération « Plomb durci ».

Nous nous félicitons également des efforts déployés par les États-Unis, par le biais de son Envoyé spécial, le sénateur George Mitchell, en vue de relancer de véritables pourparlers de paix dans la région. Dans le même ordre d'idées, nous saluons d'autres initiatives, y compris celle du Quatuor pour le Moyen-Orient, les consultations entre Palestiniens lancées par le Président égyptien, M. Hosni Moubarak, et l'Initiative de paix arabe. De même, la décision du Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, de suspendre les activités d'implantation de colonies de peuplement pour une durée de 10 mois offre une occasion que nous devons saisir.

Le Nigéria reste très attaché au processus de paix au Moyen-Orient et tout particulièrement à l'objectif d'un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien. Nous demeurons favorables à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues respectant les lignes frontières établies en 1967. Nous savons que tout progrès passe par la réalisation des objectifs essentiels : les négociations de paix, les colonies de peuplement, la situation humanitaire dans les territoires occupés et la question de l'accès à Gaza et de la liberté de circulation dans cette zone.

Il est évident qu'après l'opération « Plomb durci », les deux parties ne manifestent plus de volonté politique en faveur de négociations. Le désespoir doit désormais faire place à l'optimisme et à un engagement réel et crédible. Nous nous associons, par conséquent, à toutes les délégations qui ont appelé à une reprise immédiate des négociations de paix afin de restaurer la confiance entre les parties. Il faut absolument faire avancer maintenant le processus politique pour

consolider les précédents acquis, c'est plus que jamais nécessaire.

Comme les intervenants précédents l'ont souligné ce matin, le gel des activités d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est est vital pour la reprise du dialogue et pour l'ensemble du processus de paix. Par conséquent, nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il adopte toutes les mesures possibles afin de mettre fin à l'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y compris la croissance naturelle.

À propos de la terrible situation humanitaire qui règne dans les territoires occupés, nous encourageons Israël à lever les obstacles qui entravent l'accès et à faciliter les mouvements des personnes et des biens vers la bande de Gaza, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage. Les habitants de ce territoire, en particulier les femmes et les enfants, sont tributaires de l'aide pour survivre, alors qu'ils devraient s'occuper à des activités économiques lucratives. Il faut prendre des mesures immédiates pour alléger les souffrances. Nous encourageons Israël à autoriser la reprise des projets de l'Organisation des Nations Unies qui ont été suspendus, ainsi que des projets d'autres donateurs dans la région.

Les questions relatives aux violations des droits de l'homme commises par les deux parties pendant l'opération « Plomb durci » n'ont pas été réglées de manière satisfaisante. En conséquence, nous appelons les deux parties à mener des enquêtes nationales crédibles au sujet des nombreuses allégations signalées.

Nous appelons aussi la Palestine à poursuivre sans relâche ses efforts en vue de mettre en place une structure étatique qui fonctionne et de renforcer ses capacités en matière de sécurité afin de régler les problèmes de la contrebande incessante d'armes et des autres menaces qui pèsent sur Israël. Nous pensons qu'en intensifiant le dialogue intrapalestinien, la paix et la sécurité nationales seront rétablies.

Au moment où le monde commémore la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, nous souhaitons rappeler les idéaux que l'Organisation des Nations Unies défend et appeler à des efforts concertés pour raviver l'esprit de la coexistence consacré dans la Charte, afin de sauver la population du Moyen-Orient – et en fait, le monde entier –, du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous sommes vivement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient et par les sombres perspectives de la reprise des pourparlers de paix. Nous espérons que les parties concernées renforceront leur foi en les pourparlers de paix, surmonteront les difficultés et les interruptions, et créeront des conditions propices à une reprise rapide des pourparlers de paix. Israël doit geler toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement et arrêter la construction du mur de séparation. Israël doit aussi éviter toute action qui ne contribue pas à la reprise des pourparlers de paix sur la question de Jérusalem-Est.

La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé reste un grave problème. Les parties concernées devraient sérieusement mettre en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et renoncer à utiliser la violence contre les civils. Nous exhortons Israël à ouvrir tous les points de passage à la frontière avec Gaza et à veiller à ce que les travaux de reconstruction soient achevés aussitôt que possible, pour que la population puisse reprendre une vie normale.

La réconciliation interne en Palestine est d'une importance critique. Nous espérons que toutes les factions en Palestine tiendront compte des intérêts à long terme de la nation et s'emploieront ensemble à œuvrer à la réussite du processus de paix au Moyen-Orient. Nous appuyons les efforts déployés par l'Égypte à cet égard.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts afin d'encourager toutes les parties à donner une impulsion aux négociations. Nous espérons que le Quatuor jouera un rôle plus important pour faciliter les négociations israélo-palestiniennes. Nous espérons également que le Conseil de sécurité contribuera de façon plus significative au processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine est en faveur de la réalisation de l'objectif de deux États, Israël et Palestine, vivant en paix l'un aux côtés de l'autre, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Initiative de paix arabe, du principe de l'échange des territoires contre la paix et de la Feuille de route. La Chine continuera à contribuer de façon constructive, avec le reste de la communauté

internationale, à la réalisation de la solution de deux États et à l'instauration d'une paix complète, juste et durable et du développement au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir invité l'Union européenne, en sa qualité de membre du Quatuor, à participer à ce débat public. Les pays candidats – la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – l'Albanie, le Monténégro et la Serbie; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

Nous avons suivi attentivement les exposés et les déclarations qui ont été faits. Pour l'Union européenne, le règlement du conflit arabo-palestinien reste un objectif politique et stratégique central. À la première réunion du Conseil des affaires étrangères, en décembre 2009, après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont eu un débat approfondi sur la situation actuelle au Moyen-Orient et sur la voie à suivre. Les points suivants ont été mis en relief pendant ces débats.

La reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens, suspendues depuis plus d'un an, est de la plus haute urgence. Toutefois, ces négociations doivent être ciblées et axées sur les résultats. Elles doivent respecter le droit international et les accords et arrangements précédents. Elles doivent porter sur toutes les questions relatives au statut final, y compris les frontières, Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et l'eau, et doivent aboutir, dans un délai fixé en commun, à la solution de deux États, l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières en place avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, à l'exception

des modifications convenues par les parties. L'Union européenne appuie les efforts déployés actuellement par les États-Unis en vue de la reprise des négociations, efforts qui sont étroitement coordonnés entre les partenaires du Quatuor.

L'Union européenne est prête à contribuer de façon importante aux dispositions, qui, après le conflit, viseront à assurer la viabilité des accords de paix. Nous appelons d'autres parties à s'associer à cette tâche importante. Entre-temps, l'Union européenne continue son action en tant que contributeur clef à l'édification de l'État palestinien, en conformité avec le plan du Gouvernement de l'Autorité palestinienne. Nos missions sur le terrain et notre action au sein du Quatuor contribuent à la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, j'aimerais souligner les efforts déployés par M. Tony Blair, Envoyé spécial du Quatuor, en vue de promouvoir le développement économique de la Palestine et la gouvernance institutionnelle du futur État palestinien.

L'Union européenne se félicite des mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions en Cisjordanie, ce qui a contribué à la croissance économique. Il faut prendre des mesures supplémentaires et durables afin de faciliter les déplacements et le passage. De nombreux postes de contrôle et barrages routiers sont toujours en place. De son côté, l'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'ordre public.

L'Union européenne a pris bonne note de la décision prise par le Gouvernement israélien de geler de façon partielle et temporaire l'implantation de colonies de peuplement. Pour l'Union européenne, il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction et nous espérons que cette décision contribuera à la reprise de négociations dignes de ce nom. En même temps, l'Union européenne réaffirme que les colonies et le mur de séparation, construit sur des terres occupées, ainsi que la destruction des maisons et les expulsions, sont illégaux en vertu du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de réduire à néant toutes les chances de parvenir à la solution de deux États. L'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien à mettre immédiatement fin à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris la croissance naturelle, et à démanteler tous les avant-postes construits depuis mars 2001.

En particulier, l'Union européenne est préoccupée par la situation à Jérusalem-Est et appelle le Gouvernement israélien à cesser tous les traitements discriminatoires infligés aux Palestiniens qui y sont établis. L'Union européenne rappelle qu'elle n'a jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est. Pour parvenir à une paix véritable, il faut trouver un moyen, par la voie des négociations, de régler la question du statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États. L'Union européenne appelle à la réouverture d'institutions palestiniennes à Jérusalem, conformément à la Feuille de route.

Il y a un an, les hostilités ont pris fin à Gaza et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009). Cependant, la situation demeure très préoccupante. Il est urgent de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009). En outre, l'Union européenne souligne l'importance pour les deux parties de mener des enquêtes appropriées et crédibles sur les violations éventuelles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux normes internationales. La poursuite de la politique de bouclages a eu des effets profondément néfastes sur les conditions de vie à Gaza, a conduit à la ruine de son économie, et elle est politiquement contreproductive. L'Union européenne lance de nouveau un appel à l'ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage pour permettre le passage de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes, de Gaza et vers Gaza. Si les extrémistes sont bien placés pour tirer profit de la situation actuelle, la population civile, elle, en souffre.

L'Union européenne est tout à fait consciente des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, qu'elle reconnaît pleinement. Gaza ne doit pas servir de base aux actes de violence contre Israël et la contrebande d'armes doit cesser. L'Union européenne demande la libération du soldat israélien Gilad Shalit, qui est retenu prisonnier depuis plus de trois ans et demi.

La séparation de Gaza de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, reste un sujet de grave préoccupation. L'Union européenne demande donc à tous les Palestiniens de favoriser la réconciliation derrière le Président Abbas et d'appuyer les efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe afin d'empêcher une division durable et préjudiciable.

Une paix globale doit passer par un règlement entre Israël et la Syrie, et Israël et le Liban. Pour ce qui est du volet syrien, l'Union européenne espère sincèrement que les pourparlers de 2008 pourront reprendre bientôt et aboutir rapidement.

Un règlement global du conflit israélo-palestinien exige une stratégie régionale et l'Union européenne demande donc à tous les acteurs régionaux d'adopter des mesures propres à renforcer la confiance mutuelle. Une contribution active de la part des États arabes, qui s'appuie sur l'Initiative de paix arabe, est à cet égard d'une importance cruciale. Ce point de vue est partagé par tous les partenaires du Quatuor.

Je voudrais conclure en réaffirmant la détermination de l'Union européenne à travailler avec ses partenaires à la solution des deux États dans le cadre d'un Quatuor revitalisé. Je forme le vœu que ce débat, qui a lieu au début d'une nouvelle année et, en fait, d'une nouvelle décennie, marquera aussi le début d'une évolution de la situation politique qui débouchera enfin sur le règlement de ce conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste encore 24 orateurs inscrits sur ma liste. Je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance et de la reprendre à 15 heures précises.

La séance est suspendue à 13 heures.